

metrologic group®

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008-2009

Personne responsable de l'information financière :

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général
6, chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
Tél. : + 33 (0) 476 043 030 – Fax : + 33 (0) 476 907 571

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport de gestion du conseil d'administration

Situation de la société pendant l'exercice social

L'exercice 2008/2009 a été marqué d'une part par une stabilité du chiffre d'affaires consolidé (en décroissance toutefois de 16,2 % à périmètre constant) et d'autre part par le maintien d'un niveau de rentabilité consolidée élevé d'environ 30% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 27,03 M€ en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé s'élève à 8,03 M€, contre 10,83 M€ pour l'année N-1, ce qui représente une décroissance d'environ 26 %.

Les chiffres suivants reflètent l'évolution de l'activité tant de la société que celle du groupe.

metrologic group® (Comptes sociaux) – normes françaises			
En M€	30 sept. 09	30 sept. 08	Variation en %
Chiffre d'affaires	17,10	19,50	-12%
Excédent brut d'exploitation	9,81	12,77	-23%
Résultat d'exploitation	9,54	12,62	-24%
Résultat courant	11,11	13,69	-19%
Résultat net	9,24	9,10	2%

metrologic group® (Comptes consolidés) – normes IFRS			
En M€	30 sept. 09	30 sept. 08	Variation en %
Chiffres d'affaires	27,03	27,05	0%
Résultat opérationnel courant	10,60	14,05	-25%
Résultat opérationnel	10,60	14,05	-25%
Résultat net de l'ensemble consolidé a)	8,03	10,83	-26%

Le résultat net normes françaises de Metrologic Group S.A. intègre une plus-value de cession des actions propres acquises lors d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé. Cette plus-value brute de 1030 K€ (677 K€ nette d'impôt) est retraitée du résultat consolidé normes IFRS conformément à IAS 32. Sans ce retraitement le résultat net consolidé aurait été de 8 711 K€ et aurait représenté 32% du chiffre d'affaires.

Les faits majeurs de l'exercice

La Bourse

La valeur du titre qui était de 13,75 € au moment de l'introduction sur le nouveau marché, atteint une valeur de 29,75 € à la clôture le 21 janvier 2010, ce qui fait une progression de 116,36 %.

Etats-Unis

Le groupe a poursuivi l'intégration d'ATT Metrology (ex Advanced Theodolite Technology Inc.), société dont le Groupe avait acquis 60% des actions le 1^{er} avril 2008. Cette société, spécialisée dans les services de mesures pour les constructeurs aéronautiques, s'est développée au cours des cinq dernières années sur le marché dynamique de la mesure optique portable. Le montant de la transaction s'est élevée à 5,4 millions USD (3,5 M€) payés intégralement en numéraire. Il avait été prévu à terme l'acquisition du solde des 40% détenues par les minoritaires. La méthode de valorisation de ces titres avait été fixée contractuellement sur la base d'un calcul d'un multiple de la moyenne des résultats nets.

Sur cet exercice la variation de la valeur de l'engagement envers les minoritaires a été comptabilisé par une variation du goodwill (voir annexe consolidée § 5.1)

France

La société METROLOGIC GROUP SA a procédé à l'acquisition en mars 2009 de la propriété intellectuelle (codes sources) des logiciels de contrôle et mesure PRELUDE entre les mains de la société MDTVISION. Le montant de cet achat d'immobilisation incorporelle s'élève à 750 K€. Metrologic Group, via cette opération, renforce sa position d'acteur incontournable sur le marché de la mesure tridimensionnelle.

Afin de se rapprocher du traitement retenu en consolidation, la société à changé les modalités de calcul et d'estimation du crédit d'impôt recherche (CIR) dans les comptes sociaux. Auparavant, seul le produit de CIR relatif aux dépenses de l'exercice civil précédent celui de la clôture était enregistré. Au 30 septembre 2009, outre le CIR de l'exercice civil 2008, le CIR acquis relatif aux dépenses de recherche engagées sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 a également été comptabilisé en produit à recevoir pour un montant de 717 K€. Ce changement d'estimation n'a, par définition, pas d'impact sur les comptes consolidés, car ces modalités étaient déjà appliquées en consolidation lors de l'exercice précédent.

Suède

Création en avril 2009 d'une société de droit suédois, METROLOG SERVICES NORDIC A.B., détenue à 100% par Metrologic Group S.A.. Afin de permettre le démarrage de sa filiale, la société mère a accordé une avance de trésorerie qui représente 69K€.

Activité et résultats des filiales

Metrologic Services S.A.S. (anciennement dénommée PIXIS)

Le rachat de PIXIS en avril 1999 nous a permis de pénétrer chez certains grands comptes automobiles comme par exemple BMW et VW.

Metrologic Services est aujourd'hui constituée d'une équipe de développeurs ayant en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel Metrolog XG®. Par ailleurs, Metrologic Services développe son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des systèmes de mesure tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques.

Ces activités lui permettent de publier un chiffre d'affaires de 764 K€ ainsi qu'un résultat net de 115 K€ qui représente 15 % de son CA.

Metrologic group® GmbH

La filiale allemande enregistre un chiffre d'affaires de 2,4 M€, stable par rapport à l'exercice précédent. Dans un contexte économique particulièrement difficile, cette filiale dégage un résultat négatif de 99 K€.

Metrologic group® Inc. (Detroit)

Cette filiale affiche une décroissance de chiffre d'affaires de 18 % à 4,1 M\$. Cette décroissance s'explique par la réduction brutale des investissements effectués par le secteur automobile et par le secteur aéronautique sur le marché Nord-Américain. Malgré cette décroissance, cette filiale parvient à dégager un résultat net de 73 K\$ qui représente 2% de son chiffre d'affaires.

Rapport de gestion du conseil d'administration

M G USA PROPERTIES Inc. (Detroit)

Cette société, créée en septembre 2007, est une société non commerciale dont l'objet est la gestion d'un bâtiment à usage commercial loué à la filiale commerciale Metrologic Group Inc. Ce bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble de placement.

A titre d'information, le résultat enregistré au 30/09/09 est de 37 KUSD.

Inter-Prog

Le chiffre d'affaires réalisé et consolidé pour l'exercice est de 2,2 M€ pour 2.6M€ sur l'exercice N-1 et affiche un résultat négatif de 14 K€.

Metrologic group® Spain S.L.

Cette filiale, créée en septembre 2006, enregistre un chiffre d'affaires de 1 256 K€ en décroissance de 13 % par rapport à l'année N-1 ainsi qu'un résultat qui représente 5 % du chiffre d'affaires à 62 K€.

SILMA GmbH

Pas d'activité, société en cours de dissolution.

ATT Metrology Inc. (Redmond)

Le rachat de 60 % des actions de cette société le 1er avril 2008 a permis au groupe de compléter son activité d'édition de logiciels par une offre complémentaire de services de mesure tridimensionnelle industrielle. Sur cet exercice, la participation de ATT au niveau du chiffre d'affaires a été de 7890 KUSD pour 4 109 KUSD sur les 6 mois d'activité de l'exercice précédent. Son résultat pour la même période de 890 KUSD contre 376 KUSD sur l'exercice précédent de 6 mois. Par ailleurs la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixés à l'avance.

Metrolec CMA Services S.A.S.

Cette filiale, créée en mai 2008, a procédé à l'acquisition de la branche d'activité services, propriété de la société Metrolec S.A.R.L, début juin 2008. Sur l'exercice dernier cette filiale avait contribué à hauteur de 937 K€ au chiffre d'affaires global (4 mois d'activité) contre 1261K€ sur cet exercice de 12 mois. Son résultat négatif s'établit à 414 K€ contre 51 K€ positif pour les 4 mois d'activité de l'exercice précédent.

Un des métiers de MCS est la réalisation de prestations d'ingénierie liées à la mesure tridimensionnelle (mesures, préparation de gammes de contrôle, analyse).

A partir du mois de décembre 2008, le secteur automobile a du faire face à une crise sans précédent dans toute son histoire et la société METROLEC CMA SERVICES a pris des mesures d'urgence afin de s'adapter aux difficultés rencontrées.

La crise du secteur automobile est la cause principale de la baisse du chiffre d'affaires en prestations d'ingénierie. Cette baisse et les mesures engagées pour y faire face, dont notamment des frais liés à la restructuration ont fortement impacté le résultat de l'exercice. Sur la base d'une hypothèse de crise dont la durée serait limitée dans le temps, et compte tenu des mesures de restructurations déjà prises sur l'exercice, un retour à la rentabilité est envisagé dès l'année prochaine.

Metrolog Services Nordic A.B.

L'activité de la filiale suédoise, créée en avril 2009, n'a pas été significative sur cet exercice. Elle enregistre un chiffre d'affaires représentant 25 K€ et un résultat négatif de 35K€. Afin de faire face à ses frais de démarrage, la société mère lui a accordé une avance de trésorerie de 69 K€.

Filiale	Capital	Quote-part du		Résultat Net (normes comptables et devises locales)
		Capital détenu	C.A. (normes comptables et devises locales)	
Metrologic group® GmbH	202 000 €	100%	2 377 066 €	-99 238 €
Metrologic Services S.A.S	38 500 €	97,36%	764 004 €	114 563€
MG USA PROPERTIES Inc.	100 \$	100%	141 334 \$	37 078 \$
Metrologic group Inc.	1 001 000 \$	100%	4 146 671 \$	72 609 \$
Inter-Prog	10 000 €	80%	2 180 408 €	-14 535 €
Metrologic group® Spain S.L.	200 000€	100%	1 255 962 €	61 518 €
SILMA GmbH	25 000 €	100%	0	0
ATT Metrology Inc. (*)	15 320 \$	100%	7 890 305 \$	890 252 \$
Metrolec CMA Services S.A.S.	37 000 €	100%	1 260 512€	-413 832 €
3C Metrology	50 000 MXN	40%	4 899 484 MXN	1 436 033 MXN
Metrolog Services Nordic A.B	100 000 SEK	100%	267 574 SEK	-367 667 SEK

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2008 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires

Il n'est pas facturé de frais de groupe par la société Metrologic Group S.A à ses filiales. De façon tout à fait ponctuelle, la société Metrologic Group S.A peut être amenée à accorder une aide en matière de trésorerie à ses filiales. Au 30 septembre 2009, les avances enregistrées en compte courant intra-groupe concernaient les sociétés suivantes :

- . MG USA PROPERTIES Inc. pour 1 201 684 USD
- . Metrolec CMA Services S.A.S pour 1 694 230 €
- . 3C Metrology pour 33 258€
- . Metrolog Services Nordic A.B pour 709 500 SEK

Il est régulièrement fait référence à l'activité des filiales et aux relations mère-filiales dans les notes annexes aux comptes sociaux et aux comptes consolidés de la société chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Recherche et Développement

Le tableau suivant donne les évolutions en matière de R&D au cours des 7 derniers exercices. Ces frais de R&D ne sont pas immobilisés ; ils sont pris en compte directement dans les résultats de l'exercice depuis l'origine.

En M€	Sept. 03	Sept. 04	Sept. 05	Sept. 06	Sept. 07	Sept. 08	Sept-09
Investissement R&D	2,9	3,1	3,4	3,1	3,1	3,3	3,5
C.A. (licence+maintenance)	13,79	15,9	15,8	17,5	19,1	18,7	16,7

Ce sujet est traité dans le chapitre « Perspectives et stratégie d'avenir »

Informations sur les risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques hormis ceux présentés.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Risque de change : Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en euros. La majorité des contrats de vente sont conclus en euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5 % par rapport au cours de la date de facturation.

De plus, trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut pas être considéré comme significatif, dans la mesure où les résultats de ces filiales représentent environ 9 % du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 7 % des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 4 % des disponibilités du groupe.

Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 209 K€ au 30 septembre 2009. Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une dette fournisseur de 4 K€.

Par contre, nous signalons que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2009 s'élève à 3 832 K€ (7 % des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollar de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 34 K€.

Risque de taux d'intérêt : Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2009 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT.

Risque de crédit et de liquidité : L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place au sein du groupe.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en n'investissant ses fonds uniquement qu'en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2009. La part des dépôts auprès des banques US non garantis est de l'ordre de 500 K€ au 30 septembre 2009, non significatif.

Les placements, disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 74 % de l'actif et les capitaux propres 86 % du passif ; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

Risque sur actions : A la clôture du 30 septembre 2009, la société détenait 100 752 actions propres (attribution aux salariés pour 12 677 actions, 85 972 actions au titre de la croissance externe et 2 103 actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité).

Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage : A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel, litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ayant eu, dans une période couvrant au moins les douze derniers mois, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de l'émetteur et du groupe.

Risque pays : Le groupe n'identifie pas de risque pays.

Risque de dépendance : La société considère que son groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement industriel, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients : Néant.

Risque fournisseurs et sous-traitants : Néant.

Risque lié au personnel : Néant.

Risques sociaux et environnementaux : Néant.

Risque juridique : Néant.

Risque sur les prix : Néant.

Assurances : Le groupe *metrologic group*[®] a souscrit les assurances professionnelles nécessaires à la bonne protection de l'entreprise, notamment en matière de multirisques industrielle, de responsabilité civile d'exploitation et de perte d'exploitation et de responsabilité des dirigeants. L'entreprise est à jour du paiement de ses cotisations qui sont dans la lignée de ce qui se pratique actuellement sur le marché en matière d'assurance. Le montant total du poste assurances sur le compte de résultat de l'exercice clos au 30/09/09 s'élève à 217 K€. De plus, il n'existe aucun actif qui nécessite une couverture d'assurance particulière.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Résumé des principales couvertures en matière d'assurance		
GARANTIES	MONTANT €	
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus	8 000 000	
dont :		
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	762 000	
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON		
Tous dommages confondus	1 600 000	
dont hors USA et CANADA :		
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000	
Dommages immatériels non consécutifs	305 000	
dont USA et CANADA :		
Tous dommages confondus	763 000	
PROTECTION JURIDIQUE		
	31 000	
MULTIRISQUE INCENDIE ET PERTE EXPLOITATION		
	Bâtiment	8 386 135
	Matériel	2 668 539
	Marchandises	630 557
Tous risques sauf		1 865 586
Perte d'exploitation (frais supplémentaires d'exploitation)		3 000 000

Analyse de la situation financière et de l'endettement

Au 30 septembre 2009, l'ensemble des dettes de la société Metrologic Group S.A (comptes sociaux) représentant un montant total de 5 807 K€, est constitué exclusivement par des dettes à court terme (à un an au plus). Les dettes auprès des fournisseurs représentent environ 9 % de ce montant, les dettes fiscales et sociales environ 24 % ; le solde étant essentiellement constitué par les produits constatés d'avance.

Parallèlement, à la clôture de l'exercice, l'actif circulant (stocks et en cours, marchandises, avances et acomptes versés, créances clients, autres créances, valeurs mobilières de placement et disponibilités) ressort à un montant net de 59 241 K€.

Au niveau des comptes consolidés, la seule dette non courante correspond à l'engagement de rachat des intérêts minoritaires dans Metrologic ATT. (cf notes 1.5.1 et 7.6 des comptes consolidés)

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent présenter, depuis le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international (normes IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés du groupe Metrologic ont été établis pour la première fois selon le référentiel IFRS au 30 septembre 2006.

Changement de méthode comptable

Le groupe a décidé de modifier la présentation de son compte de résultat consolidé IFRS et de comptabiliser le Crédit d'Impôt Recherche en subventions (IAS 20). La présentation de la colonne comparative au 30 septembre 2008 a été retraitée pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée. Ce changement de présentation est sans impact sur le résultat net, le résultat par action et les capitaux propres du groupe. Le CIR reclassé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 410 K€, correspondant au CIR acquis au titre de l'exercice civil 2008 (premier exercice d'application de la législation fiscale française modifiée en la matière), enregistré dans les comptes clos au 30 septembre 2008.

Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable sur cet exercice. Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont définies en Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Evénements intervenus entre le 1^{er} octobre 2009 et le 22 janvier 2010

Sur le premier trimestre de l'exercice 2009/2010, le C.A consolidé ressort à 6,8 M€.

Aucun évènement susceptible de remettre en cause les éléments présentés dans le présent document n'est intervenu depuis la clôture.

Perspectives et stratégie d'avenir

L'ambition...

L'ambition de Metrologic Group[®] est de mettre à disposition des entreprises de toutes tailles, et de tous secteurs industriels des solutions de simulation, de contrôle et d'analyse tridimensionnelle adaptées à leurs besoins.

En aidant nos clients à surmonter les difficultés de la production de pièces de qualité nous participons à la diminution des coûts et des rebuts, à la réduction de la consommation de matière première et d'énergie ainsi qu'à l'allongement de la durée de vie des produits qui nous entourent.

Metrologic Group participe également à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de vie.

La crise et l'innovation...

L'énorme ralentissement économique que connaît notre planète depuis plus de 18 mois n'épargne personne. Pour continuer à exister et à se développer, les entreprises doivent se transformer et les individus s'adapter, décupler leur force et leur imagination. Pour nos équipes, l'innovation est le remède à cette crise. Elle nous permet depuis bientôt 30 ans de créer des valeurs et d'assurer une croissance durable, la crise actuelle nous pousse à développer des produits encore plus performants et encore plus simples à utiliser.

Dans ce contexte, et malgré une visibilité à court terme réduite nous avons décidé de renforcer les bases de notre portefeuille produit en lançant une rénovation totale de l'architecture de l'ensemble nos logiciels. Ce travail débuté fin 2008 va conduire à mettre sur le marché mondial, à la fin 2010 une suite de produits logiciels adaptés à la demande actuelle et nous permettre de réaliser d'importantes économies d'échelle, tout en creusant encore plus le fossé technologique avec nos concurrents.

La collaboration en ligne et le partage des résultats de mesure est aussi une priorité.

L'innovation reste donc le fer de lance de notre modèle économique et l'effort de R&D se renforcera encore dans les années à venir.

La mutation économique et le business modèle

En 2010 Metrologic rentre dans sa trentième année d'existence dans un métier où l'évolution a été énorme. Les techniques et appareils de mesures ont largement changé et les exigences de nos clients ont décuplé. Dans le même temps, les entreprises de l'industrie mécanique subissaient des pressions économiques importantes les forçant à améliorer sans cesse leurs performances et suivre la fabuleuse évolution de la 3D.

Le contrôle qualité faisant naturellement partie de la chaîne numérique, nous nous sommes parfaitement intégrés dans cette chaîne en proposant des produits en permanente évolution. C'est la base de notre modèle économique, tout est une affaire de vitesse et de perception du marché.

En investissant massivement dans le développement d'interfaces, nous avons rendu nos produits compatibles avec tous les systèmes de mesure 3D existants et de ce fait nous avons suivi nos clients dans leur quête de performance.

La mutation technologique a laissé derrière elle bon nombre de nos concurrents, nous en avons profité pour nous étendre sur l'ensemble des métiers du contrôle 3D et sur l'ensemble des systèmes de mesure.

En période de crise le business modèle, révèle sa force et sa stabilité, qui proviennent non seulement de fondamentaux extrêmement solides mais aussi de la fidélité des clients abonnés dont le nombre ne fait qu'augmenter sur l'exercice.

En 2009, même si la vente de licences a baissé, on constate une nette amélioration de la maintenance et donc un bon maintien de la rentabilité.

L'internationalisation

Depuis 10 ans Metrologic Group est devenue le partenaire stratégique des plus grands groupes industriels de la planète, et en 2009 Metrologic s'est affirmé auprès d'un grand nombre de nouveaux clients et de segments de marchés.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Aucun de nos clients internationaux n'aurait choisi une entreprise peu ou pas représentée dans les pays où il est implanté, le service étant un des points les plus importants de leur choix.

D'autre part, la délocalisation constatée ces dernières années aurait eu un impact négatif fort si nous n'avions pas eu la possibilité de suivre nos clients là où ils avaient décidé de s'implanter et de se développer.

Un leadership affirmé

Démarrés depuis plus de 25 ans les produits logiciels représentent aujourd'hui la partie la plus importante de l'offre. Elle capitalise plus de 3 siècles d'expérience de développement. Cette barrière à l'entrée est énorme. De plus Metrologic Group est aujourd'hui le seul acteur indépendant ayant atteint la dimension et le portefeuille produit nécessaires à adresser l'intégralité de ce marché, ceci en fait un leader incontesté.

L'offre étendue et la R&D

Metrologic Group possède aujourd'hui l'offre la plus complète du marché grâce à ses cinq produits qui couvrent la majorité des besoins de milliers de clients, qu'ils soient fabricants d'avions, d'automobiles ou sous-traitants, de l'entreprise familiale jusqu'au gros équipementier.

L'offre logicielle de Metrologic Group comprend aujourd'hui deux familles de produits : les logiciels de contrôle en ligne, *Metrolog XG*, *Microlog XG* et *Metrolog V5*, permettant de contrôler tout type de pièce avec n'importe quel système de mesure, et les logiciels de simulation hors ligne, *Silma XG* et *Silma V5*, permettant aux utilisateurs de valider et de préparer les programmes de contrôle très en amont de la fabrication, en utilisant les modèles CAO des pièces à contrôler et des machines à mesurer virtuelles.

La gamme des produits XG qui compose cette offre est parfaitement intégrée dans l'environnement CAO multi-CAD, et la partie Metrolog et Silma V5 est, quant à elle, intégrée dans les produits CATIA de notre partenaire Dassault Systèmes.

L'adaptation de nos produits aux instruments de mesure portables et optiques a parfaitement réussi et laisse entrevoir des perspectives de croissance énormes.

Démarré en milieu de l'exercice passé, un grand projet de rénovation de l'architecture de nos logiciels se poursuit.

Nous avons prévu environ un an et demi de travail pour concevoir, réaliser et mettre au point cette nouvelle architecture. Pendant cette période, nos efforts de recherche et développements seront partagés entre ce travail de fond et l'évolution des versions actuelles de nos produits, que nous ne pouvons bien entendu pas négliger.

Le cahier des charges de cette nouvelle architecture s'articule autour des objectifs majeurs que sont : une plus grande facilité d'utilisation grâce à une interface homme-machine encore plus conviviale et une très forte amélioration des performances.

Cette nouvelle architecture sera conçue pour mettre en commun les développements entre nos différents produits afin de réaliser une économie considérable en temps de développement, mais aussi de test et de mise au point.

Les perspectives et la stratégie d'avenir

Depuis plusieurs années, les politiques d'achats ont changé, les clients attachent beaucoup plus d'importance à la performance et à la pérennité de leur investissement, ils veulent être protégés par leurs fournisseurs. Dans ce contexte la solidité financière, la fiabilité, la dimension mondiale et l'avance technologique de notre entreprise prennent toute leur importance.

Dans le cadre de son plan de croissance à 5 ans, annoncé fin 2007, le groupe s'est fixé comme objectif de doubler son chiffre d'affaires, à environ 45 M€ d'ici 2012, tout en maintenant un niveau de rentabilité élevé.

L'année 2009 ayant été difficile et l'année 2010 étant pour l'instant assez illisible, nous maintenons cet objectif à moyen terme en le repoussant toutefois d'une année. Le court terme étant trop peu lisible, nous n'annonçons pas pour le moment d'objectif pour cet exercice.

L'augmentation des parts de marché, la diversification, les nouveaux segments de marchés, le développement commercial sur les petits comptes et le marketing restent des priorités que nous menons au niveau mondial. Ces réalisations passent par le renforcement de nos équipes de ventes, l'embauche de nouveaux collaborateurs, la création de nouvelles filiales. La croissance externe que notre trésorerie pléthorique nous permet d'examiner sérieusement pourrait accélérer notre plan de croissance tout en augmentant nos parts de marché.

Nous envisageons, comme chaque année, de publier nos résultats et nos chiffres d'affaires suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Chiffre d'affaires T1 : avant le 15 février
 Chiffre d'affaires T2 : avant le 15 mai
 Chiffre d'affaires T3 : avant le 15 août
 Chiffre d'affaires T4 : avant le 15 novembre
 Comptes intermédiaires : avant le 31 mai
 Comptes annuels : avant le 31 janvier

Le résultat de la société et son affectation

Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.
 Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 9 242 553 € de la façon suivante :

Origine		
- Report à nouveau créditeur		348 997 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9 242 553 €
Affectation		
- Affectation aux réserves		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	5 591 550 €	
- Dividendes	4 000 000 €	
TOTAUX	9 591 550 €	9 591 550 €

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,00 €. Il serait éligible, pour les personnes physiques résidant en France, à la réfaction de 40% prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera mis en paiement dès le 15 avril 2010.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

Politique de distribution des dividendes

Sur l'exercice dernier la distribution des dividendes était conforme à la « normalité » chez Metrologic Group, le montant du dividende revenant à chaque action représentait 37% du résultat consolidé. Sur cet exercice, le groupe maintient sa politique de distribution. Le montant du dividende revenant à chaque action représente sur cet exercice 49,8% du résultat consolidé, à montant constant, par rapport à l'exercice 2007/2008.

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les distributions de dividendes, libellées en euros, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2005/2006	0,87 €	Néant	Néant
Exercice 2006/2007	1,625 €	Néant	Néant
Exercice 2007/2008	1€	Néant	Néant

Rapport de gestion du conseil d'administration

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 23 313 € et l'impôt correspondant, soit 7 771 €.

L'actionnariat de la société

Les seuils de détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Situation au 31/12/2007		Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2009	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Ph. Cimadomo	14,30%	17,19%	17,89%	20,30%	17,89%	20,30%
G. Bartoli	19,10%	23,11%	11,76%	14,92%	11,76%	14,92%
PhC Holding	32,12%	38,80%	32,12%	40,66%	32,12%	40,66%

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, il est attribué un droit de vote double aux actions inscrites en nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

A la connaissance de la société, aucune action inscrite au nominatif pur n'est grevée d'un nantissement.

Aucune mesure spécifique en vue de prévenir un exercice abusif du contrôle de l'émetteur n'a été prise. Néanmoins, un pacte de préemption mutuelle a été signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert à savoir : Monsieur Philippe CIMADOMO, Monsieur Gilles BARTOLI, Monsieur Bertrand EISELE et la société Philippe CIMADOMO Holding.

A la connaissance de la société :

- ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.
- ORFIM détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5% du capital.

Programme de rachat d'actions par la société

Au 30 septembre 2008, date de clôture du précédent exercice, la société détenait 67 732 de ses propres actions (représentant 0,67 % du capital), affectées (i) pour 13 427 d'entre elles à leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, (ii) 49 813 acquises afin de les remettre à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et (iii) pour les 4 492 actions restantes, à des fins de régularisation des cours.

Un programme de rachat d'actions de la société a été autorisé par l'assemblée générale Mixte du 9 mars 2009 statuant aux conditions de majorité ordinaire dans le cadre de la cinquième résolution suivante :

« Cinquième Résolution - Programme de rachat d'actions »

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400 000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24 000 000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités ».

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'acquisition d'actions, exclusivement à des fins de régularisation de cours dans le cadre du contrat de liquidité et afin de les remettre dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au 30 septembre 2009, le nombre d'actions propres détenues par la société ressortait à 100 752 actions (soit 2,52 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 2 396 732 euros), dont 12 677 affectées pour leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions (soit 0,32 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 449 789 euros), 85 972 acquises afin de les remettre à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (soit 2,15 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 1 884 784 euros) et 2 103 affectées à la vie du contrat de liquidité ci-dessus visé (soit 0,05 % du capital ayant une valeur évaluée au cours d'achat de 62 159 euros)..

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 8 septembre 2010, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 9 mars 2009. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions sur l'exercice clos le 30 septembre 2009

	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions cédées à titre gratuit	Nombre d'actions vendues	Prix moyen des actions acquises	Prix moyen des actions vendues
Contrat liquidité	15 381		17 770	25,17€	24,95€
Autres	283 000	750	246 841	21,81€	27,89€

Rapport de gestion du conseil d'administration

Les autorisations d'augmentations de capital (L. 225-129)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation du capital social en cours de validité consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires :

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	09/03/2009	08/05/2011	5.000.000 €	Néant	Néant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	09/03/2009	08/05/2011	5.000.000 €	Néant	Nant	5.000.000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	Néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	09/03/2009	08/05/2011	30.000 €	Néant	Néant	30.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	Néant					
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	09/03/2009	08/05/2011	100.000 €	Néant	Néant	100.000 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	Néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	09/03/2009	08/05/2011	100.000 €	Néant	Néant	99.399,50 €

Le conseil d'administration n'a fait aucune utilisation des délégations ci-dessus visées depuis le 9 mars 2009, à l'exception, aux termes de ses délibérations en date des 17 mars 2009 et 11 janvier 2011, de décisions d'attribution d'un total de 2.402 actions gratuites ; étant précisé que ces actions gratuites ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi et ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'une période de conservation de 2 années.

De surcroît, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 alinéa 4, à l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

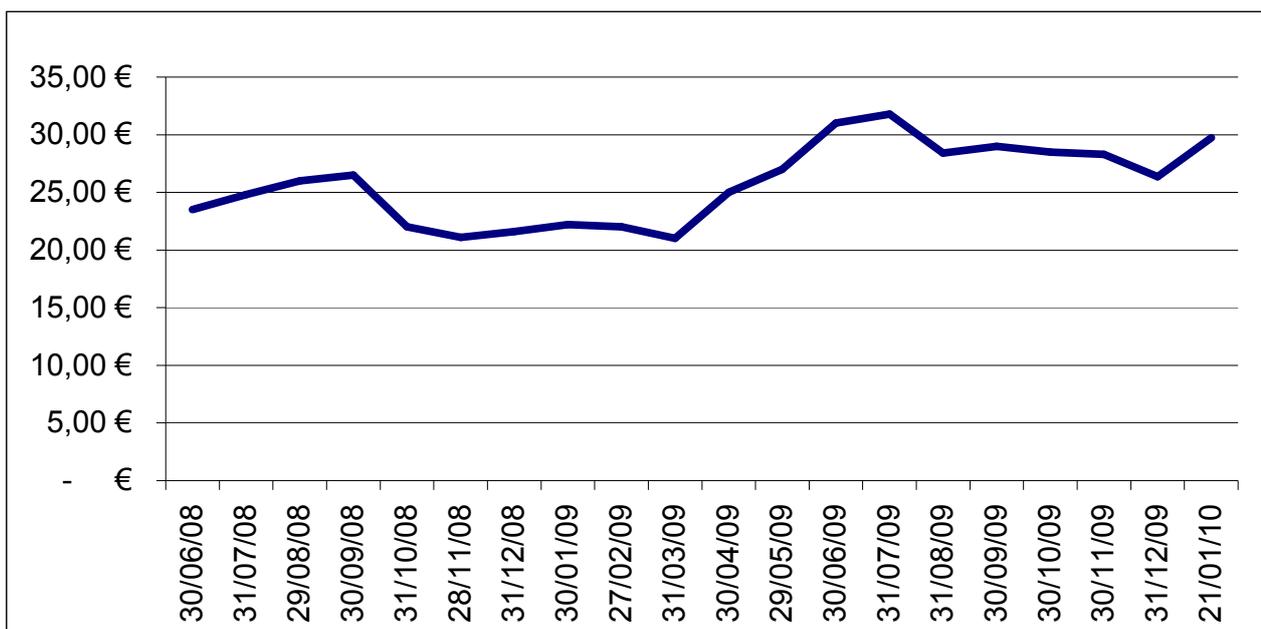
- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Evolution du cours de bourse

(source PORTZAMPARC Société de Bourse)

COURS ET VOLUMES ACTION METROLOGIC				
Date	Plus haut	Plus bas	Dern. cours	Volume
30/06/08	23.55	23.27	23.50	463
31/07/08	25.15	23.94	24.80	1466
29/08/08	26.00	25.70	26.00	187
30/09/08	26.50	26.32	26.50	3542
31/10/08	22.40	22.01	22.01	1136
28/11/08	21.25	21.05	21.10	361
31/12/08	21.60	21.59	21.60	91
30/01/09	22.20	22.20	22.20	1
27/02/09	22.02	21.50	22.02	6401
31/03/09	21.01	21.01	21.01	51
30/04/09	25.60	23.01	25.00	1375
29/05/09	27.00	26.95	27.00	20
30/06/09	31.00	29.20	31.00	7305
31/07/09	31.80	31.50	31.80	93
31/08/09	28.40	28.01	28.40	204
30/09/09	29.25	29.00	29.00	31
30/10/09	29.00	28.22	28.50	355
30/11/09	28.30	28.30	28.30	24
31/12/09	26.60	26.35	26.35	11
21/01/10	30.50	29.75	29.75	689

Les données ci-dessus correspondent aux données journalières aux dates indiquées et non aux moyennes mensuelles



La capitalisation boursière de la société est de 119 000 000 € le 21 janvier 2010

Rapport de gestion du conseil d'administration

L'intéressement des salariés

Contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement qui liait l'entreprise Metrologic Group S.A. à ses salariés a expiré au 30 septembre 2005 et n'a pas été renouvelé. Par contre, sur l'exercice 2008/2009, le montant consacré à l'intéressement, pour la filiale Metrologic Services SAS s'est élevé à 39 K€ montant en croissance de 11% par rapport à l'année N-1.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006*	2006/2007*	2007/2008*
Intéressements	141K€	174 K€	41 K€	35K€	35 K€

* Uniquement pour la filiale Metrologic Services SAS

Participation aux bénéfices de l'entreprise

Au titre de l'exercice 2008/2009, la société Metrologic Group S.A. continue à être soumise au régime légal de la participation aux bénéfices de l'entreprise. Un accord de participation a été signé le 8 novembre 2006. L'avenant numéro 1 signé le 19 décembre 2006 précise les modalités de gestion des droits attribués aux salariés, dans le cadre du plan d'épargne qui avait été mis en place au sein de l'entreprise.

Le montant de la réserve de participation au 30 septembre 2009 est de 513 K€.

Affectations pour les cinq dernières années :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Participations	Néant	Néant	383 K€	408 K€	405 K€

Actionnariat des salariés

Absence d'un actionnariat des salariés (au sens des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce)

Le personnel salarié de la société Metrologic Group S.A. (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale, tel que visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale n° 2001-152 du 19 février 2001, l'assemblée générale mixte du 9 mars 2009 a délégué au conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues par les dispositions du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée et a privé d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil.

Conformément aux disposition du Code du travail, le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cette délégation.

Historique des attributions d'options d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

	PLAN 2002	PLAN 2003
Date de l'assemblée	26 mars 2001	26 mars 2001
Date du conseil d'administration	17 mai 2002	7 juillet 2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2.202	2.200
Dont nombre total pouvant être achetées par :		
- Les mandataires sociaux (en cette qualité)	Néant	Néant
- Les dix premiers salariés attributaires	7 attributaires pour 2.202 options	7 attributaires pour 2.200 options
Point de départ d'exercice des options	17 mai 2006	7 juillet 2007
Date d'expiration	17 mai 2012	7 juillet 2013
Prix d'achat	35,53 €	27,38 €
Nombre d'actions acquises au 31/12/2009	Néant	Néant
Options d'achat annulées	225	Néant
Options d'achat d'actions restantes	1.977	2.200

Il a été attribué 1 400 options (sur les deux plans) à 2 salariés (par ailleurs désormais mandataires sociaux de la société), et à la date du 31 décembre 2009, aucune option d'achat n'avait été levée.

Chacun des deux plans a été mis en œuvre sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001. Le prix d'achat correspond à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date du conseil ayant attribué les options ; cette moyenne est supérieure au cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution aux salariés.

Le conseil d'administration n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Attributions d'actions gratuites émises ou à émettre

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 9 mars 2009 a, ainsi que mentionné ci-dessus, délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois des actions de la société au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent avoir pour effet de conférer aux dirigeants et/ou salariés plus de 10 % du capital social. La période d'acquisition des actions attribuées ne peut être inférieure à deux ans, l'obligation de conservation des actions attribuées ne pouvant non plus être inférieure à deux ans.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 9 mars 2009

Aux termes de ses délibérations en date du 17 mars 2009 et du 11 janvier 2010, le conseil d'administration a mis en œuvre cette délégation, à concurrence d'un total de 2.402 actions gratuites, qui représenteraient, si les actions gratuites étaient définitivement attribuées par voie de remise d'actions existantes, 0,06 % environ du capital. Ces 2.402 actions gratuites ont été attribuées intégralement à deux salariés.

Dans le cadre de ces attributions effectuées au profit de bénéficiaires au titre de leurs fonctions salariées exercées pour le compte de la société en vertu d'un contrat de travail, le conseil d'administration n'a pas eu à faire application de l'article L. 225-197-1-II alinéa 4 du Code de commerce.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Le contrôle des comptes

Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG S.A. domiciliée 2 bis, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Arnaud SCREVE domicilié 51, rue Saint-Cyr 69338 LYON

Commissaire aux comptes titulaire

Bourguignon Audit Associés domiciliée 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Eric LEVOIR domicilié 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Il est ici précisé que les mandats de commissaires aux comptes arrivent à expiration, savoir :

- KPMG SA : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui seront clos le 30 septembre 2010
- BOURGUIGNON AUDIT Associés : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui seront clos le 30 septembre 2010
- Monsieur Arnaud SCREVE : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui seront clos le 30 septembre 2010
- Monsieur Eric LEVOIR : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes qui seront clos le 30 septembre 2010.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009

Audit :	KPMG S.A.		BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES	
	N-1	N	N-1	N
Commissariat aux comptes Metrologic Group	22 072 €	27 645 €	7 398 €	8 131 €
Commissariat comptes Metrologic Services	2 260 €	2 260 €	Néant	Néant
Commissariat comptes Metrolec CMA Services	2 253 €	4 050 €	Néant	Néant
Autres prestations	8 100 €	Néant	Néant	Néant
Total	34 685 €	33 955 €	7 398 €	8 131 €

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)					
NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II- Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 567 587	18 523 670	19 582 988	19 495 596	17 082 520
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	11 630 331	14 813 805	14 124 076	14 371 286	12 985 041
Impôts sur les bénéfices	3 718 649	4 373 353	4 317 728	4 139 710	2 341 470
Participation des salariés due au titre de l'exercice	141 492	383 106	408 051	404 789	513 404
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	7 753 183	9 923 247	9 210 912	9 096 292	9 242 553
Résultat distribué	1 740 000	3 480 000	6 500 000	4 000 000	4 000 000
III- Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	1,94	2,51	2,35	2,46	2,55
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	1,94	2,48	2,30	2,27	2,31
Dividende attribué par action	0,435	0,87	1,625	1,00	1,00
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	53	56	62	69	72
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 891 597	1 885 677	2 097 720	2 332 053	2 518 988
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	829 807	874 619	973 688	1 076 823	1 132 213

Rapport de gestion du conseil d'administration

Conseil d'administration et direction générale

Les mandataires et leurs autres fonctions

Président Directeur Général

Monsieur Philippe CIMADOMO

6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN

Né à GRENOBLE (38) le 5 décembre 1959

Date entrée en fonction : 1988

Date de première nomination : 1988

Année de fin de mandat : 2011

Autres fonctions :

Président de la SAS PHILIPPE CIMADOMO HOLDING

Président de la SAS MECANO GRAVURE MGC S.A.S (anciennement dénommée MECANO GRAVURE CIMADOMO)

Président de la SAS PEINTURE INDUSTRIELLE "CPI" (anciennement dénommée CIMADOMO PEINTURE INDUSTRIELLE)

Président de la SAS METROLOGIC SERVICES SAS (anciennement dénommée PIXIS)

Président de la S.A.S. METROLEC CMA SERVICES

Président du conseil d'administration de INTER-PROG (Italie)

Gérant de METROLOGIC GROUP GmbH (Allemagne)

Gérant de SILMA GmbH (Allemagne)

Président du conseil d'administration de MG USA PROPERTIES Inc. (USA)

Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)

Directeur et administrateur de ATT Metrology Inc. (USA)

Président du conseil d'administration de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur unique de METROLOGIC GROUP SPAIN S.L. (Espagne)

Gérant de IMCI et des SCI LES FOUGERES, LES PRELES, CLAPI,

LES ORCHIS, LE CHENE et LE ROSEAU

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Bertrand EISELE

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Né à STRASBOURG (67) le 24 septembre 1961

Date entrée en fonction : 1991

Date de nomination : 7 Septembre 2005 avec effet au 1^{er} octobre 2005 en qualité de Directeur Général Délégué et 10 juillet 2006 en qualité d'Administrateur

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions : Administrateur suppléant de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Madame Sylvie FEYEL

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Née à BRON (69) le 23 novembre 1961

Date entrée en fonction : 2000

Date de nomination : 10 Juillet 2006

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions :

Salariée de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur administratif et financier

Administrateur de METROLOG SERVICES NORDIC AB (Suède)

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Didier SERCIAT

6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Né à TOULOUSE (31) le 12 octobre 1957

Date entrée en fonction : 1995

Date de nomination : 10 Juillet 2006

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions : Salarié de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur de la production et des ressources humaines

Administrateur

Monsieur Gilles BARTOLI
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Né à LA TRONCHE (38) le 26 octobre 1959
Date entrée en fonction : 1988
Date de première nomination : 1988
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions :
Administrateur délégué de Inter-Prog (Italie)
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc. (USA)

Administrateur

Madame Florence ROCHE épouse de Monsieur Philippe CIMADOMO
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Née à La Tronche (38) le 20 avril 1972
Date de première nomination : 1999
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions : Néant

Administrateur

Madame Anne WURGEL épouse de Monsieur Gilles BARTOLI
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Née à LYON (6e) le 13 décembre 1963
Date de première nomination : 1999
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions : Néant

Administrateur

Monsieur Giovanni CAVALLINI
Piazza Castello 2 -20121 MILAN (Italie)
Né à MILAN (Italie) le 28 décembre 1950
Date de première nomination : 2008
Année de fin de mandat : 2014
Autres fonctions :
Président de Interpump Group (Italie)
Administrateur de Brembo (Italie)

Administrateur

Monsieur Bertrand GILI
7300 Muerdale Boulevard – West Bloomfield
MICHIGAN 48322 USA
Né à MONTBARD (21) le 4 janvier 1974
Date de première nomination : 9 mars 2009
Année de fin de mandat : 2015
Autres fonctions :
Président de la société METROLOGIC SERVICES GROUP Inc
Administrateur et secrétaire de ATT METROLOGIC Inc

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la société, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. En outre, à la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des administrateurs et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rémunération et avantages en nature des organes d'administration et de direction

La direction générale de la société, compte tenu de la taille de celle-ci, de la structure de son actionnariat, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux (au titre de leurs mandats ou de leurs fonctions salariées) et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise.

Les membres de la direction générale ayant perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 une rémunération sont les suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et de Directeur Général (dont avantage en nature de 9 852 € pour utilisation personnelle d'un véhicule de fonction) s'est élevé à 69 852 €. Cette rémunération était de 69 852 € sur l'exercice précédent.
- Monsieur Bertrand EISELE, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'est élevé à 71 018 €. Cette rémunération était de 69 720 € sur l'exercice précédent.
- Madame Sylvie FEYEL, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier s'est élevé à 66 456 €. Cette rémunération était de 64 505 € sur l'exercice précédent. Madame Sylvie FEYEL n'est pas rémunérée pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. En vertu des délibérations du conseil d'administration du 27 février 2009, il a été constaté l'attribution définitive, à Madame Sylvie FEYEL de 750 actions gratuites, qui lui avaient été allouées aux termes du conseil d'administration du 26 février 2007. Aux termes des délibérations des conseils d'administration du 31 mars 2008, du 17 mars 2009 et du 11 janvier 2010, il a été attribué à cette dernière un total de 2.470 actions gratuites METROLOGIC GROUP, qui ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Didier SERCIAT, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur de la production et des ressources humaines s'est élevé à 87 582 €. Cette rémunération était de 85 795 € sur l'exercice précédent. Monsieur Didier SERCIAT n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Bertrand GILI, le montant de sa rémunération brute versée au cours de l'exercice au titre de ses fonctions de Président et CEO de la filiale Metrologic Group Services Inc. s'est élevé à 138 593 USD. Aux termes des délibérations du conseil d'administration du 31 mars 2008, il a été attribué à ce dernier un total de 750 actions gratuites METROLOGIC GROUP, qui ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 1 250 options d'achat d'actions de la société.

Ces rémunérations ne comprennent pas, à l'exception de celle de Monsieur Didier SERCIAT et de Monsieur Bertrand GILI, de partie variable.

Aucune indemnité forfaitaire n'est prévue en cas de révocation, de non-renouvellement des mandats ou de départs à la retraite de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration, à l'exception ainsi que mentionné ci-dessus, de Monsieur Bertrand GILI, ne perçoivent aucune rémunération des sociétés contrôlées.

L'assemblée générale du 31 mars 2008 a décidée de fixer à la somme globale de 50 000 euros, pour l'exercice clos le 30 septembre 2008, le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration. Le 12 mars 2009 la société a procédé au paiement de ces jetons de présence, l'unique bénéficiaire étant Monsieur Giovanni CAVALLINI.

L'assemblée générale du 9 mars 2009 a décidée de réduire à la somme globale de 25 000 euros le montant annuel des jetons de présence qui seront alloués au conseil d'administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2010 et, sauf modifications, pour les exercices à venir. A ce jour ces jetons de présence n'ont pas été attribués ou versés aux membres du conseil d'administration.

Il n'a été accordé ou constitué aucun prêt, aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

Actifs appartenant aux dirigeants

Le détail des actifs appartenant de façon directe ou indirecte aux dirigeants est détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il est précisé que la société Philippe Cimadomo Holding est détenue à 98,96 % par Monsieur Philippe Cimadomo et le solde du capital par les membres de son foyer fiscal.

La SCI Chêne et Roseau est détenue à 80 % par Monsieur Philippe Cimadomo et à 20 % par Monsieur Gilles Bartoli.

Le bail commercial conclu entre cette SCI et la société Metrologic Group l'a été aux conditions normales du marché après consultations de professionnels et notamment de l'organisme de gestion de la zone industrielle de Meylan.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui relate les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Mandats des administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

Composition et fonctionnement du conseil d'administration

Monsieur Philippe CIMADOMO, président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société. Madame Sylvie FEYEL et Messieurs Bertrand EISELE et Didier SERCIAT, administrateurs, sont également directeurs généraux délégués. Monsieur Bertrand GILI assume également la présidence de la filiale américaine Metrologic Group Services Inc. Le conseil d'administration comprend un administrateur indépendant, Monsieur Giovanni CAVALLINI, mais aucun administrateur élu par les salariés.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués au conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la société. A cet égard, figure ci-après un état récapitulatif (néant) des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants de la société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Cédant	Nature des titres	Nombre de titres	Date	Prix unitaire	Prix total
Néant	Actions nominatives	Néant	Néant	Néant	Néant

Rapport de gestion du conseil d'administration

Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun, après consultation le cas échéant des cadres de direction.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, le nombre de réunions n'est pas référencé et les procès verbaux sont officialisés uniquement lorsque des décisions juridiques majeures ont été prises. Sur cet exercice, le nombre de réunions officielles est de six.

De façon générale, le taux de présence est de cinq administrateurs, le président et les directeurs généraux délégués. Cependant, dans le cas où le conseil doit statuer sur des conventions concernées par l'article L 225.38 du Code de commerce, la présence de la totalité des administrateurs est exigée.

De plus, il est précisé que l'émetteur n'a pas encore, compte tenu de sa taille, mis en place de mesures spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise ; la présentation de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration (cf. ci-dessus), ainsi que le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les mesures de contrôle interne (présenté ci-dessous) permettent d'appréhender les raisons pour lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'instituer de comités destinés à assurer la gouvernance d'entreprise et les mesures qui ont été prises pour évaluer les travaux du conseil.

Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président de votre conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux relatifs aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le présent rapport s'attache à être en conformité avec les principes généraux de contrôle interne et dresse également les objectifs à atteindre au cours des exercices à venir, notamment en ce qui concerne l'appréciation du dispositif de contrôle interne.

La société, considérant que le guide simplifié de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF, n'était pas adapté à sa taille et à son mode d'organisation, a décidé de ne pas y faire explicitement référence.

Description de l'entreprise

La société METROLOGIC GROUP, créée en 1980, est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis septembre 1999 (désormais depuis 2005 Euronext Paris).

Elle est notamment détenue à la date du 30 septembre 2009 à 32,12 % par la société PHILIPPE CIMADOMO HOLDING, à 30,36 % par ses dirigeants, à 2,52 % par elle-même et à 35,00 % par le public.

METROLOGIC GROUP, éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des Machines à Mesurer Tridimensionnelle (MMT). La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services, font de METROLOGIC GROUP un spécialiste reconnu dans ce domaine.

Fonctionnement des organes de Direction et de contrôle

Conseil d'administration et direction générale

METROLOGIC GROUP est une Société Anonyme avec un conseil d'administration dont la présidence a été confiée à Monsieur Philippe CIMADOMO. Le conseil se compose de neuf administrateurs (voir rapport de gestion du conseil d'administration).

Le président du conseil assume également la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le conseil d'administration a nommé trois directeurs généraux délégués : Monsieur Bertrand EISELE, Monsieur Didier SERCIAT et Madame Sylvie FEYEL. En accord avec le Directeur Général, le conseil d'administration a fixé l'étendue des pouvoirs des directeurs généraux délégués : ils disposent vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du Directeur Général.

Madame Sylvie FEYEL et Monsieur Didier SERCIAT cumulent leurs fonctions salariées au titre de leur contrat de travail qui conservent leurs pleins effets nonobstant le mandat social qui leur a été conféré.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun.

Comité spécialisé

Ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société n'a pas institué de comités spécialisés. Le rôle que certaines sociétés assignent à de tels comités demeure assumé par le conseil d'administration.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

En outre, la situation de chacun des membres du conseil d'administration a été évaluée au regard des dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA »). Il a constaté que, dans la mesure où aucun membre du conseil ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social du groupe, les dispositions issues de cette loi ne leur étaient pas applicables.

Par ailleurs, ainsi que mentionné dans le rapport de gestion du conseil d'administration, la société, compte tenu de sa taille, de son mode d'organisation, des montants totaux et individuels des rémunérations des mandataires sociaux et de la politique de prudence et de mesure qui a toujours été mise en œuvre en la matière par ses soins, n'a pas jugé pertinent de se référer en matière de rémunération et autres avantages en nature à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises.

La société n'a par ailleurs pas retenu de façon formelle de règles complémentaires à celles exigées par la loi en matière de gouvernement d'entreprise.

Schéma délégataire au sein du groupe

La société mère détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales, lui permettant ainsi de maîtriser leur gestion. Chaque filiale est sous la responsabilité d'un directeur d'unité qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la société mère.

Ces directeurs d'unité sont en contact permanent avec les membres de la direction, ce qui permet des prises de décisions rapides, adaptées et cohérentes avec la stratégie du groupe.

Les caractéristiques principales de fonctionnement du Groupe METROLOGIC étant la simplicité, la réactivité et la cohésion dans les décisions, ce circuit de décision court, avec un rattachement direct des directeurs d'unité, des cadres de direction et du conseil d'administration, permet un contrôle permanent de l'existant.

Participation des actionnaires aux assemblées générales / Publications des informations relatives à la structure du capital

Les articles 34 et 35 des statuts de la société déterminent les conditions dans lesquelles les actionnaires participent aux assemblées générales.

Le rapport de gestion du conseil d'administration fait état des informations relatives à la structure du capital et de l'absence d'éléments connus susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, à l'exception du pacte de préemption mutuelle signé en date du 3 septembre 1999, entre les actionnaires qui agissent de concert.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est défini comme étant un processus permettant la vérification et la maîtrise des procédures en place dans la société afin d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise, la sauvegarde des actifs et la détection des fraudes,
- la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables et des comptes sociaux et consolidés qui en résultent,
- le respect des lois et des réglementations applicables,
- l'identification, la prévention des risques encourus et le cas échéant la gestion des conséquences.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, mais ne peut en aucun cas fournir la garantie absolue qu'ils seront atteints.

Présentation synthétique des procédures de contrôle interne

Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la direction et comprend des contrôles réguliers effectués par les directeurs généraux, les cadres et l'encadrement de chaque société du groupe.

Il est à noter que METROLOGIC GROUP possède un système d'assurance qualité construit sur le modèle de l'ISO 9002. Il est formalisé à travers un recueil de procédures et de modes opératoires. De plus, les logiciels développés par le Groupe sous la responsabilité et le contrôle de la Direction de la Recherche et du Développement sont régulièrement vérifiés et certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure).

En plus des relations quotidiennes entre les divers membres de la direction de la société mère et des filiales, il a été mis en place une procédure de tableaux de bord qui constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances tant au niveau des filiales qu'au niveau consolidé.

Dans ce cadre, chaque société du groupe prépare un compte rendu mensuel d'activité qui est ensuite consolidé au niveau du groupe. L'analyse de ce rapport permet une réaction immédiate à toute dérive éventuelle en matière de gestion. Ce reporting mensuel permet également un suivi mensuel des performances du groupe, filiale par filiale, secteur d'activité par secteur d'activité, secteur géographique par secteur géographique et réel par rapport au prévisionnel.

De plus, dans le cadre d'une politique sociale globale et cohérente, le groupe s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences au niveau mondial à travers la Direction des Ressources Humaines basée au siège de la société.

Dispositif du Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part par des règles et des contrôles, et d'autre part par une politique de gestion des compétences. Le contrôle interne s'organise autour des éléments suivants :

- un reporting comptable et de gestion unifié basé sur l'unicité des informations comptables et de gestion,
- un référentiel et des méthodes comptables s'inscrivant dans la production de liasses de consolidation, outil de transmission des informations comptables commun à l'ensemble du groupe,
- un cycle de gestion, incluant la production d'un budget annuel, d'un reporting mensuel, d'un arrêté comptable semestriel ayant fait l'objet d'une revue limitée et d'un arrêté comptable annuel audité, ceci au niveau des filiales et au niveau consolidé,
- une organisation comptable cohérente avec celle du management, basée sur l'implication de chacun et sur une disponibilité quotidienne des cadres dirigeants et notamment de la Direction Administrative et Financière.

Fait à Meylan, le 22 janvier 2010
Philippe CIMADOMO
Le Président, Directeur Général

Rapport de gestion du conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Metrologic Group S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metrologic Group S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 26 janvier 2010

Grenoble, le 26 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Bilan consolidé

BILAN	Notes	30-sept-09	30-sept-08
		en K€	en K€
ACTIF			
Goodwills	7.1	6 353	7 243
Autres immobilisations incorporelles	7.2	1 526	1 156
Participation dans les entreprises mises en équivalence		61	75
Immobilisations corporelles	7.2	2 946	3 198
Actifs financiers non courants		127	72
Impôts différés actifs	8.6	538	870
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		11 551	12 614
Stocks et en-cours	7.3	703	721
Clients et comptes rattachés		4 738	7 102
Autres créances	7.3	1 054	451
Actifs d'impôts exigibles		985	481
Placements financiers	7.4	35 700	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	17 818	49 517
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		60 998	58 272
TOTAL ACTIF		72 549	70 886
PASSIF			
Capital social		1 000	1 000
Réserves		53 427	45 994
Résultat de l'exercice		8 031	10 812
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		62 458	57 806
Réserves des minoritaires		305	290
Résultat des minoritaires		3	15
INTERETS MINORITAIRES		308	305
TOTAL CAPITAUX PROPRES		62 766	58 111
Provisions	7.5	285	305
Dettes financières	7.6	2 025	2 701
Impôts différés passifs	8.6	316	1 211
TOTAL DES PASSIFS NON-COURANTS		2 626	4 217
Fournisseurs et comptes rattachés		629	977
Dettes financières		64	9
Autres dettes	7.7	2 161	3 222
Produits constatés d'avance	7.8	4 303	4 350
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		7 157	8 558
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		72 549	70 886

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en K€	Notes	30 sept. 09	30 sept. 08
Chiffre d'affaires	8.1	27 032	27 046
Production stockée		(10)	(10)
Achats consommés		(707)	(813)
Autres charges externes	8.2	(4 984)	(3 778)
Impôts et taxes		(623)	(506)
Charges de personnel		(10 028)	(7 618)
Dotations aux amortissements		(1 028)	(681)
Autres charges de gestion courante	8.3	(511)	(212)
Autres produits de gestion courante	8.3	1 454	624
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		10 595	14 052
Autres produits et charges opérationnels		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		10 595	14 052
Produits financiers		1 369	1 982
Charges financières		(224)	(504)
RESULTAT FINANCIER	8.5	1 145	1 478
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		29	41
RESULTAT AVANT IMPOTS		11 769	15 471
Charges d'impôts sur le résultat	8.6	(3 735)	(4 744)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 034	10 827
Part du groupe		8 031	10 812
Part de minoritaires		3	15
Résultat par action (en €)	1.10	2,052	2,750
Résultat dilué par action (en €)	1.10	2,050	2,748

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

a) Conformément à l'IAS 32 ce résultat n'intègre pas la plus-value de cession des actions propres acquises en vue d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé. Cette plus-value brute de 1 030K€ (677 K€ net d'impôt) est directement comptabilisée en capitaux propres (cf tableau de variation des capitaux propres et notes 1.6 et 5.2).

Tableau de variation des capitaux propres
Variation des capitaux propres du 30/09/07 au 30/09/09 (en K€)

En K€	Notes	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 30 septembre 2007		1000	54 664	-589	-402	54 673	290	54 963
Ecart de conversion					302	302		302
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	302	302	0	302
Résultat de la période			10 812			10 812	15	10 827
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			10 812	0	302	11 114	15	11 129
Dividendes versés			-6 393			-6 393		-6 393
Actions propres				-1 595		-1 595		-1 595
Variation de périmètre						0		0
Païement en actions			7			7		7
Au 30 septembre 2008		1000	59 090	-2 184	-100	57 806	305	58 111
Ecart de conversion					-139	-139		-139
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres			0	0	-139	-139	0	-139
Résultat de la période			8 031			8 031	3	8 034
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			8 031	0	-139	7 892	3	7 895
Dividendes versés			-3 651			-3 651		-3 651
Divers mis en équivalence			-43			-43		-43
Actions propres				-229		-229		-229
Actions propres + value cession	1		677			677		677
Variation de périmètre						0		0
Païement en actions			6			6		6
Au 30 septembre 2009		1000	64 110	-2 413	-239	62 458	308	62 766

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

1-Cession de 246 841 actions propres acquises lors d'un projet de croissance externe qui ne s'est pas concrétisé ; le montant de la plus values'élève à 1 030 K€ ou à 677 K€ nette d'impôt.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Tableau de financement consolidé au 30 septembre 2009

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	Note	30/09/09	30/09/08
Activité opérationnelle			
Résultat		8 034	10 827
Ajustements sur :			
Amortissements & provisions		922	748
Plus ou moins values de cessions sur immobilisations		(6)	(43)
Quote part résultat sociétés mises en équivalence		(14)	(41)
Charge d'impôt		3 736	4 334
Coût de l'endettement financier net		(1 145)	(1 478)
Variation du BFR		(223)	(27)
Impôts sur le résultat payé		(4 472)	(4 605)
Intérêts payés		(4)	(33)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		6 828	9 682
Activité d'investissement			
Intérêts reçus		1 369	1 982
Placements financiers *	1.4.2.2	(35 700)	0
Acquisition d'immobilisations		(1 390)	(552)
Cessions d'immobilisations		78	64
Cessions d'actifs financiers		134	0
Acquisition de filiale, nette de trésorerie acquise		0	(4 452)
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements		(35 509)	(2 958)
Opérations de financement			
Opérations sur actions propres **	5.3	801	(1 595)
Dividendes versés		(3 651)	(6 393)
Remboursements d'emprunts		(1)	(597)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		(2 851)	(8 585)
Variation nette de la trésorerie		(31 532)	(1 861)
Trésorerie ouverture		49 517	51 911
Effet de la variation du taux de change		(167)	(533)
Trésorerie clôture		17 818	49 517
Variation		(31 532)	(1 861)

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

* Les CAT de plus de 4 mois ont été isolés en placements financiers. La trésorerie + les CAT représentent un total de 53 518K€.

** Les opérations sur actions propres intègrent l'encaissement de 1 030 K€ (soit 677 K€ nets d'impôts) au titre d'une plus-value réalisée lors de la cession d'actions par la société sur la période.

Notes annexes aux états financiers consolidés

1- Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. L'activité du groupe consiste principalement à éditer des logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de Metrologic Group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

2- Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2010. Les comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 29 Mars 2010.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie ainsi que de certains placements financiers à la juste valeur par le compte de résultat, évalués à la juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent principalement

- les tests de dépréciations des actifs immobilisés (« impairment ») puisqu'ils sont fondés sur des flux futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance et d'actualisation (voir note 1.3.4 et 7.1)
- le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme qui nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles, (voir note 1.7)
- dans la détermination des impôts différés et notamment lors de l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs (voir note 1.9.5 et 8.6)
- et la détermination de la juste valeur (voir note 2)

Les années 2008/2009 ont été marquées par une crise financière et économique qui n'a que tardivement pesé sur la demande dans le métier du Groupe, et donc sur sa performance.

L'ampleur et la durée de cette crise au-delà du 30 septembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et par l'ensemble des entités du Groupe.

Changement de présentation des états financiers :

Le Groupe a décidé de modifier la présentation de son compte de résultat et de comptabiliser le Crédit d'Impôt Recherche en subventions (IAS20), conformément au projet de réponse de la CNCC relative au traitement du CIR en IFRS.

Voir note 1.9.2

La présentation de la colonne comparative au 30 septembre 2008 a été retraitée pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée. Ce changement de présentation est sans impact sur le résultat net, le résultat par action et les capitaux propres du Groupe. Le CIR reclassé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 410 K€, correspondant au CIR acquis au titre de l'exercice civil 2008 (premier exercice d'application de la législation fiscale française modifiée en la matière), enregistré dans les comptes clos au 30/09/08.

1.1 Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités contrôlées conjointement

Il n'existe pas de co-entreprises dans le Groupe, c'est à dire d'entité contrôlée conjointement avec un autre partenaire, en vertu d'un accord contractuel.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin. Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Elimination des opérations intra-groupe

Les soldes bilanciers, et les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères sont comptabilisés en marge opérationnelle ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et les passifs (y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition) sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice,
- Les différences de conversion résultant de ce processus de conversion sont enregistrées dans les capitaux propres en réserve de conversion,
- Le Groupe n'exerce aucune activité dans des économies hyper inflationnistes.

1.3 Actifs non courants

1. 3.1-Goodwill

A la date d'enregistrement d'un regroupement d'entreprise, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables..

Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quant il existe des indicateurs de perte de valeur.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges opérationnelles».

Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} octobre 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le cas échéant, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat. Les transactions et options de vente (« Put ») avec les minoritaires sont traitées en acquisitions complémentaires. La différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis est inscrite en goodwill.

1 .3.2- Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles ; ainsi que des relations commerciales activées dans le cadre de la méthode de l'acquisition (IFRS 3), évaluées à la juste valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général ne dépasse pas 1 à 5 ans pour les logiciels et 3 ans pour les relations commerciales.

.

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe (tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

Le montant global des dépenses de recherche et développement comptabilisé sur 2009 est de 3.2M€ contre 3.3M€ en 2008.

1.3.3- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie. Les coûts d'emprunts sont exclus du coût des immobilisations.

1.3.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwills, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie. (voir note 7.1)

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwills.

-Reprise de la perte de valeur :

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.3.5 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des dépôts de garantie afférents aux locaux loués par le groupe pour les besoins de son exploitation. Lors de la comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur puis au coût amorti.

1.4 Actifs et passifs courants

1.4.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.4.2 Instruments financiers non dérivés :

Les instruments financiers non dérivés comprennent les créances clients et autres créances, les placements financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, emprunts et dettes financières, et les dettes fournisseurs et autres dettes.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

1.4.2.1 - Créances clients et autres créances, dettes fournisseurs et autres dettes

Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, diminuées des éventuelles pertes de valeur sur les créances. La juste valeur correspond à la valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

Le risque crédit est évalué périodiquement, à chaque date de clôture sur la base d'une analyse au cas par cas des créances et les pertes potentielles sur les créances non recouvrables sont comptabilisées en résultat.

1.4.2.2 Placements financiers

Il s'agit de comptes à terme de maturité 6 à 9 mois. Ces placements sont classés en catégorie « prêts et créances » et sont ainsi évalués au coût amorti.

1.4.2.3 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent notamment des dépôts à vue et des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces éléments, classés en actifs courants sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La juste valeur représente leur valeur liquidative à la date de clôture. L'effet des variations de juste valeur est enregistré en résultat financier.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

1.5 Passifs non courants

1.5.1 – Dettes financières

Les dettes financières non courantes correspondent essentiellement aux dettes résultant des engagements de rachat d'intérêts minoritaires.

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires à la date du regroupement d'entreprise sont évalués à la valeur actuelle de la meilleure estimation de la valeur de rachat issue du contrat. La contrepartie de la dette est imputée sur les intérêts minoritaires et le solde est comptabilisé en augmentation du goodwill.

Ultérieurement, les effets des changements d'hypothèses prise en compte dans cette évaluation viennent impacter la dette en contrepartie du goodwill, les effets de désactualisation impactent quant à eux le résultat financier et la dette.

1.5.2 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Aucune provision significative n'est enregistrée par le Groupe à l'exception des provisions pour indemnité de départ en retraite, voir note 1.7.

1.6 Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

1.7 Avantages au personnel

Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre du régime à prestations définies des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite, des hypothèses de croissance de salaires et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres filiales ne sont pas concernées par ce type de provision.
Il n'y a pas de régime à cotisations définies

1.8 Paiement sur la base d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondés sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeurs postérieures à cette date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et hors marché sont remplies.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07 novembre 2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Plans d'achat d'actions a la date de clôture de l'exercice

Plan	Date Conseil	Nombre d'options exercables	Prix moyen d'exercice	Date Expiration
2002	17-mai-02	1 977	35,53 €	17-mai-12
2003	7-juil.-03	2 200	27,38 €	7-juil.-13
Total		4 177	31,24 €	

Par ailleurs le Groupe a également 2 plans d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 30 septembre 2009. Ces plans portent respectivement sur 1620 et 800 actions et arriveront à échéance les 31 mars 2010 et 17 mars 2011. Ces attributions d'actions gratuites sont soumises à condition de performance et de conservation des actions.

Les charges relatives aux paiements sur la base d'actions s'élèvent à 36K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2009, contre 37K€ sur l'exercice clos le 30 septembre 2008.

1.9 Compte de résultat

1.9.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison du logiciel a eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

1.9.2 subventions

Conformément à IAS 20, les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque ces conditions sont remplies, les subventions sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits ».

Il s'agit pour le Groupe d'un crédit d'impôt recherche.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

1.9.3 Autres produits et charges opérationnels

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, non récurrents, significatifs au niveau de la performance.

1.9.4 Résultat financier

Les produits financiers comprennent essentiellement les intérêts sur les placements et les profits de change.

Les charges financières comprennent essentiellement l'effet de désactualisation des provisions et engagements de rachat de minoritaires et les pertes de change.

La variation sur l'exercice de l'actualisation des engagements de retraites est comptabilisée en charges d'intérêts dans le résultat financier.

1.9.5 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts courants correspondent au montant des impôts sur le résultat payable au titre des bénéfices imposables de l'exercice. Ils sont calculés sur la base des taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, et sont corrigés des ajustements d'impôts dus au titre des exercices antérieurs.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- des ajustements de juste valeur comptabilisés et des actifs incorporels identifiés lors de regroupement d'entreprises
- d'autres différences temporelles (provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).
- de l'activation des résultats négatifs de la filiale Metrolec CMA Services.
- de l'annulation de provisions pour risques ou pour dépréciation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures. Les actifs d'impôt différé sont réexaminés à chaque clôture et ils sont annulés dès lors que leur réalisation ne devient plus probable.

1.10 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2008 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres est de 100752 au 30 septembre 2009 contre 67732 au 30 septembre 2008.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice l'impact des instruments dilutifs existants au cours de la période par application de la méthode dite du « rachat d'actions ». Le nombre d'instruments dilutifs ressort à 2724 au 30 septembre 2009 contre 3012 au 30 septembre 2008.

Le résultat par action ne tient pas compte des rachats potentiels d'actions intervenus postérieurement à la clôture.

1.11 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le groupe considère que ses risques et sa rentabilité sont principalement affectés par le fait qu'il exerce sur différentes zones géographiques et a donc retenu comme seul niveau d'information sectorielle le secteur géographique. Le groupe distingue trois secteurs géographiques : France, Europe (hors France), Export.

1.12 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 30 septembre 2009, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » introduit l'« approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2010 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée ses secteurs géographiques (voir note 6.2, 7.1 et 7.2). L'information sectorielle restera inchangée selon l'« approche de la direction ».
- IAS 23 révisée « *Coûts d'emprunt* » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2010 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation des clients* » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2010 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IAS 1 révisée « *Présentation des Etats Financiers* » (2007) introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). IAS 1 révisée sera d'application obligatoire dans les états financiers 2010. Le Groupe prévoit de présenter un état unique de résultat global de la période pour ses états financiers consolidés 2010.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

•Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » prévoient que les instruments financiers assortis d'une option de vente à la juste valeur et les instruments qui imposent à une entité une obligation de remettre à un tiers une part de l'actif net de l'entité uniquement lors de la liquidation, soient classés en capitaux propres, si certaines conditions sont remplies. Ces amendements qui seront obligatoires de façon rétrospective dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe, ne devraient pas avoir d'impact sur ceux-ci.

•IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte notamment les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe :

- La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises.
- La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
- Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus.
- Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat.
- Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe.

•IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci, au périmètre actuel.

•Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations » clarifient la définition des conditions d'acquisition des droits, introduisent la notion de conditions autres que d'acquisition des droits, imposent que ces autres conditions soient reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution et indiquent le traitement comptable des autres conditions et des annulations. Les amendements à IFRS 2 seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cet amendement.

Note 2 – Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

(i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'une immobilisation corporelle est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

(ii) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des relations clients acquises lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode dite des « surprofits ». Cette méthode repose sur l'actualisation des surprofits générés par ces relations clients sur leur durée de vie estimée. Les surprofits sont déterminés à partir de la marge d'exploitation attribuable aux relations clients identifiées, diminuée d'une charge capitalistique sur les actifs nécessaires à leur exploitation.

(iii) Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré négligeable.

(iv) passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti. En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs est une estimation de la juste valeur

Note 3 – Gestion du risque financier

3.1 Risque de crédit et de liquidités

Créances clients

L'exposition au risque de crédit concerne essentiellement les créances clients. Il est considéré comme limité compte tenu de la nature des clients, des modalités de facturation et des procédures de recouvrement en place dans le groupe. Au 30 septembre 2009, les créances clients échues depuis plus de 60 jours et non réglées représentaient 405K€.

Investissements des excédents de trésorerie

Le groupe limite son exposition au risque de crédit en n'investissant ses fonds uniquement qu'en dépôts bancaires à capital garanti et en OPCVM monétaires réguliers émis par des contreparties bancaires de premier rang. La liquidité de ces supports n'est pas remise en jeu au 30 septembre 2009. La part des dépôts auprès des banques US non garantis est de l'ordre de 500 K€ au 30 septembre 2009, non significatif.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 74% de l'actif et les capitaux propres 87% du total passif et capitaux propres. Le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

3.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

3.2.1 Risque de change

Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus trois de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, ou les résultats de ces filiales représentent environ 9% du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 7% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers environ 4% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 209 K€ au 30 septembre 2009.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une dette fournisseur de 4 K€.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2009 s'élève à 3 832 K€ (7% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 34K€.

3.2.2 Risque de taux d'intérêts

Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2009 à l'exception de la comptabilisation de l'engagement réciproque d'achat et de vente de la participation des minoritaires de la filiale ATT (voir note 5.1.1).

3.2.3 Risque sur actions

A la clôture du 30/09/09, la société détenait 100752 actions, celles-ci sont destinées principalement à financer sa croissance externe ainsi qu'à la couverture de plans d'options d'achat pour les salariés.

Le résultat du groupe n'est pas sensible aux variations de cours de l'action dans la mesure où ces variations s'imputent directement sur les capitaux propres du groupe.

Les décisions d'achat ou vente d'actions propres sont traitées au cas par cas et sur décision de la Direction.

Note 4 - Périmètre de consolidation

Société	% Contrôle	%Intérêts	Adresse	Siren	Méthode de Consolidation
METROLOGIC GROUP SA	STE Mère	STE Mère	6,chemin du Vieux Chêne	322882705	STE Mère
METROLOGIC GROUP GMBH	100%	100%	38240 Meylan Adlersrabe 63	65204/23154	Intégré ^o Globale
METROLOGIC SERVICES SAS	97,36%	97,36%	73249 Wernau 8,chemin des Preles	379131634	Intégré ^o Globale
INTER-PROG	80%	80%	38240 Meylan Via Monginevro,2B	4433790013	Intégré ^o Globale
METROLOGIC GROUP SERVICES INC	100%	100%	10092 Beinasco ITALY	36-4297298	Intégré ^o Globale
MG USA PROPERTIES	100%	100%	24148 RESEARCH DRIVE FARMINGTON HILLS MICHIGAN 48335	26-0875590	Intégré ^o Globale
METROLOGIC GROUP SPAIN SL	100%	100%	31313 NOTHWESTERN HIGHWAY SUITE 109 FARMINGTON HILLS MICHIGAN C/ ZUAZOBIDEA 34 POLIGONO INDUSTRIAL JUNDIZ	B01404052	Intégré ^o Globale
METROLEC CMA SERVICES SAS	100%	100%	CP 01015 VITORIA ALAVA	5044334483	Intégré ^o Globale
ATT METROLOGY (*)	100%	100%	6, chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN 30120 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA		Intégré ^o Globale
3C METROLOGY	40%	40%	C/ Rio Lerma 143 ofc 202 col. Cuauhtemoc C.P. 06500 MEXICO D.F		Mise en equivalence
METROLOG SERVICES NORDIC AB	100%	100%	Helsingborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SWEDEN		Intégré ^o Gobale

(*) Le groupe détient directement au 30 septembre 2008 60% des actions de la société ATT et dispose d'un engagement de rachat sur les minoritaires (voir note 5.1.1)

Note 5 - Faits majeurs de l'exercice

5.1 Acquisitions de filiales et regroupement d'entreprises

5.1.1 ATT METROLOGY

Croissance externe N-1 avec impact significatif sur cet exercice :

Le 1 avril 2008, le groupe a acquis 60% des actions de ATT pour un montant de 3 517 K€ en numéraire. De plus la société a conclu avec les actionnaires minoritaires d'ATT un engagement réciproque d'achat et de vente de leur participation selon un échéancier et des modalités de calcul du prix d'acquisition fixé à l'avance.

En l'attente d'une position officielle de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- lors de la comptabilisation initiale (au 1er avril 2008) l'engagement de rachat a été comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme de rachat, par contrepartie du goodwill et aucun intérêt minoritaire n'a été constaté.
- la variation ultérieure de la valeur de l'engagement envers les minoritaires sera comptabilisée par un ajustement du goodwill, sauf l'effet de la désactualisation qui sera comptabilisé en «charges financières». Sur cet exercice la variation enregistrée en moins du goodwill s'élève à 1157 KUSD et l'effet de désactualisation comptabilisé en charges financières représente 191 K€.
- les dividendes éventuellement versés aux minoritaires seront comptabilisés en charges financières en contrepartie des réserves consolidées. Il n'y a pas de dividendes versés sur cet exercice.

5.2 Création de filiales

5.2.1 METROLOG SERVICES NORDIC AB

Création en avril 2009 d'une société de droit suédois, METROLOG SERVICES NORDIC AB, détenue à 100% par Metrologic Group SA. Sur cette période (6 mois) l'activité n'a pas été significative le chiffre d'affaires représentant 25K€ et le résultat -35K€. Afin de permettre le démarrage de cette filiale, la société mère a accordé une avance de trésorerie qui représente 69 K€.

5.3 Cession d'actions propres

Le Groupe a cédé sur cet exercice 246 841 actions propres générant une plus-value enregistrée dans le résultat social distribuable de Metrologic Group de 1030 K€, soit 677 K€ net d'impôt. Cette plus-value a été neutralisée dans le résultat consolidé conformément à IAS32.

Note 6 – Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 7 – Compléments d'information relatifs au Bilan

Note 7.1 Goodwill

Le groupe a retenu trois UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ces unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

UGT	Valeur au 30/09/09	Valeur au 30/09/08
Metrologic Services	179	179
Metrologic S.A.	543	543
Sous-total UGT France hors Metrolec	722	722
Metrolec CMA	733	733
Sous Total UGT France	1 455	1 455
Interprog	1 460	1 460
Sous Total UGT Europe (Hors France)	1 460	1 460
ATT Metrology	3 438	4 328
Sous Total UGT Export	3 438	4 328
Total	6 353	7 243

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

L'évolution du goodwill ATT Metrology est liée à la révision des hypothèses de valorisation de l'engagement de rachat des intérêts minoritaires. Sur cet exercice la variation enregistrée en moins du goodwill s'élève à 1157 KUSD et l'effet de désactualisation comptabilisé en charges financières représente 191 K€.

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisé à partir de business plans à quatre ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance de 2% afin de déterminer une valeur terminale, la méthode utilisée est celle des « free cash flow ». Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital du groupe. Le taux d'actualisation « après impôt » retenu est de 11,5%, taux fourni par un analyste indépendant.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire au 30 septembre 2009.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses retenues par la société pour les tests d'impairment au 30 septembre 2009 :

	Croissance moyenne du CA à 4 ans	Taux d'actualisation retenu	Taux Croissance à l'infinie (calcul valeur terminale)	Sensibilité (a)
Metrolec CMA	19%	11,5%	2%	10%
Interprog	13%	11,5%	2%	11%
ATT Metrology	11%	11,5%	2%	10%

(a) Sensibilité au taux d'actualisation, c'est à dire variation en % de l'évaluation de la valeur d'utilité des actifs de l'unité pour la variation de 1 point du taux d'actualisation.

Note 7.2 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Coût	Au 30/09/2007	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2008
Logiciels	372	64	52	0	488
Autres immobilisations incorporelles	11	1 165	84	0	1 260
Terrains	56	0	0	0	56
Constructions	503	0	0	0	503
Agencet, Aménagt des constructions	199	0	149	0	348
Inst. Techniques mat. et outillage	401	1 446	191	49	1 989
Installations générales	78	54	23	3	152
Matériel de transport	402	57	97	67	489
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	581	72	182	27	808
Immobilisations en cours	112	0	40	0	152
TOTAL	2 715	2 858	818	146	6 245

Coût	Au 30/09/2008	Variation de périmètre	Acquisition & effet de change	Cessions	Au 30/09/2009
Logiciels	488	0	785	0	1 273
Autres immobilisations incorporelles	1 260	0	-24	0	1 236
Terrains	56	0	-1	0	55
Constructions	503	0	-12	0	491
Agencet, Aménagt des constructions	348	0	-7	0	341
Inst. Techniques mat. et outillage	1 989	26	40	17	2 038
Installations générales	152	0	0	0	152
Matériel de transport	489	0	99	9	579
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	808	2	124	8	926
Immobilisations en cours	152	0	81	0	233
TOTAL	6 245	28	1 085	34	7 324

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2007	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2008
Logiciels	286		180	0	466
Autres immobilisations incorporelles	0		127	0	127
Constructions	1		13	0	14
Agencet, Aménagt des constructions	1		18	0	19
Inst. Techniques mat. et outillage	354		169	49	474
Installations générales	65		8	3	70
Matériel de transport	202		97	67	232
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	425		89	26	488
TOTAL	1 334	0	701	145	1 890

Amortissements et pertes de valeur	Au 30/09/2008	Variation de périmètre	Augment° & effet de change	Diminution	Au 30/09/2009
Logiciels	466		121	0	587
Autres immobilisations incorporelles	127		270	0	397
Constructions	14		26	0	40
Agencet, Aménagt des constructions	19		9	0	28
Inst. Techniques mat. et outillage	474	1	301	4	772
Installations générales	70		12	0	82
Matériel de transport	232		105	0	337
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	488		126	7	607
TOTAL	1 890	1	970	11	2 850

Note 7.3 Actif courant

7.3.1 Stocks

La composition du stock net est la suivante :

	Au 30/09/2009 K€	Au 30/09/2008 K€
Matières premières	306	336
En-cours de production	109	119
Marchandises	288	266
Total	703	721

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

7.3.2 Autres créances

Elles sont principalement constituées :

- d'avances fournisseurs et d'avoirs à recevoir pour un montant de 83 K€
- de crédits de TVA à recevoir pour un montant de 66K€
- de produits à recevoir sur l'état (CIR) pour un montant de 718 K€
- d'avances sur frais pour un montant de 35 K€
- de charges constatées d'avances pour un montant de 136 K€

Le montant total est de 1 054 K€ au 30 septembre 2009 contre 451 K€ au 30 septembre 2008

Note 7.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements financiers

Le détail de ce poste est résumé dans le tableau suivant :

	30/09/09 K€	30/09/08 K€
Comptes à terme et CDN	43 190	29 190
Placements de type CAPI	0	4 039
SICAV	83	5
Dépôts bancaires € (mère)	2 755	3 663
Dépôts bancaires devises (mère)	3 840	9 358
Dépôts bancaires filiales	3 559	3 037
Intérêts courus	91	225
TOTAL	53 518	49 517

Note 7.5 Provisions

Rubriques	30/09/08	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non- utilisées	30/09/09
Provisions	305	0	0	20	285
	305	0	0	20	285

Les provisions sont principalement constituées des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés. Le montant des droits qui sont acquis par les salariés des sociétés françaises du groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 161 K€ charges sociales comprises. La société a retenu un taux d'actualisation de 3,97% pour le calcul des engagements de retraite au 30 septembre 2009. Le montant des droits acquis par les salariés de la société Italienne correspond à la provision pour T.F.R pour un montant de 108 K€.

Note 7.6 Dettes financières long terme

Elles sont exclusivement composées de la comptabilisation de l'engagement envers les actionnaires minoritaires du rachat du solde des titres ATT pour un montant de 2025 K€ (voir note 5.1.1).

Note 7.7 Dettes courantes

Le détail des autres dettes est le suivant :

	30/09/09 K€	30/09/08 K€
Dettes fiscales et sociales	2 134	2 336
Dettes d'impôt exigible	0	0
Comptes courants	0	807
Autres dettes	27	79
TOTAL	2 161	3 222

Note 7.8 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux contrats de maintenance vendus pour lesquels les prestations ne sont pas totalement achevés.

Note 8 – Compléments d'information relatifs au Compte de résultat

Note 8.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaire selon le pays d'origine des clients du groupe

En K€	30/09/08	30/09/09
France	5 747	5 702
Export	11 262	12 286
Europe (hors France)	10 037	9 043
TOTAL	27 046	27 031

Note 8.2 Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	2007/08	2008/09
Achats matières premières et autres appro.	305	400
Sous-traitance	148	122
Locations et charges locatives	550	805
Commissions	155	198
Honoraires	567	664
Publicité et relations publiques	228	247
Déplacements, missions, réceptions	928	1 445
Autres	897	1 103
TOTAL	3 778	4 984

Note 8.3 Autres produits et charges de gestion courante

Les autres produits de gestion courante incluent essentiellement le CIR. Le montant de la subvention pour l'exercice clos au 30 septembre 2009 est de 1 193 K€ et de 410 K€ pour l'exercice N-1.

Les autres charges de gestion courantes incluent essentiellement les pertes de change liées à l'exploitation ainsi que les jetons de présence.

Note 8.4 Effectifs moyens

	2007/08	2008/09
Ingénieurs et cadres	66	66
Employés et techniciens	98	89
Effectif total	164	155

Note 8.5 Détail des produits et charges financiers

Les produits de trésorerie sont constitués d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie soit 1369 K€ . Le coût de l'endettement financier brut comporte pour 4 K€ les charges d'intérêts sur les emprunts, pour 191 K€ l'effet de désactualisation sur l'engagement réciproque d'achat et vente avec les minoritaires d'ATT (voir note 5.1.1) et comportent pour 29 K€ la perte de change nette sur le compte bancaire en devises (USD) détenue par Métrologic Group SA (voir note 3.2.1).

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Note 8.6 Impôts sur les bénéfices

Note 8.6.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

	30 sept. 09	30 sept. 08
Impôts Exigibles	(4 161)	(4 615)
Impôts Différés	426	(129)
TOTAL (charge) Produit d'impôt	(3 735)	(4744)

En application de la norme IAS 20 le groupe a enregistré le crédit impôt recherche en subvention et a repris la provision d'impôt différé qui avait été comptabilisé au 30 septembre 2008 suite à la modification par le législateur de la règle de calcul du crédit impôt recherche en France.

La présentation de la colonne comparative au 30 septembre 2008 a été retraitée pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée. Ce changement de présentation est sans impact sur le résultat net, le résultat par action et les capitaux propres du Groupe. Le CIR reclassée au titre de l'exercice 2008 s'élève à 410 K€. (cf. note 1)

Note 8.6.2-Preuve de l'impôt

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

En % du résultat avant impôt	30/09/09	30/09/08
Taux normal d'imposition en France	(34,23%)	(34,23%)
Incidence des:		
Ecart de taux d'imposition sociétés étrangères	(0,2%)	0,20%
Crédits d'impôts enregistrés en subvention et non taxables	3,5%	6,22%
Autres différences permanentes	(0,8%)	(0,77%)
Taux effectif d'impôt du Groupe	(31,7%)	(28,58%)

Note 8.6.3- Impôts différés actifs et passifs

	30 sept 09 K€	30 sept 08 K€
Différences temporelles	400	870
Reports fiscaux déficitaires (METROLEC CMA)	138	0
Total impôts différés actifs	538	870
Différences temporelles	(316)	(1211)
Total impôts différés passifs	(316)	(1211)

Note 9 – Information sectorielle

Comme indiqué en note 1.11, le groupe considère que ses risques et sa rentabilité sont principalement affectés par le fait qu'il exerce sur différentes zones géographiques et a donc retenu comme seul niveau d'information sectorielle le secteur géographique.

Exercice 2007/2008

Secteur	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	14 538	6 653	1 455	916	2 371
Export	6 081	2 590	4 328	3 354	7 682
Europe (hors France)	6 427	4 399	1 460	160	1 620
Total	27 046	13 642	7 243	4 430	11 673

Exercice 2008/2009

Secteur	Chiffre d'Affaires	Résultat Opérationnel	Goodwill	Autres Actifs non courants (hors IDA)	Actifs non courants (hors IDA)
France	12 334	3 934	1 455	1 514	2 969
Export	8 863	2 908	3 438	2 882	6 320
Europe (hors France)	5 834	3 753	1 460	203	1 663
Total	27 031	10 595	6 353	4 599	10 952

Note 10 – Parties Liées

Les parties liées comprennent la société Philippe CIMADOMO HOLDING ainsi que les membres des organes de direction et la SCI Le Chêne et le Roseau.

Note 10.1 Rémunérations des organes de direction

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2008/2009 à 285 K€. La majorité des rémunérations versées aux principaux dirigeants sont classées en «Avantages à court terme» suivant la norme IAS 24-16 .Cependant il est à noter qu'il a été attribuées des actions gratuites à l'un des dirigeants comme cela est détaillé dans le rapport de gestion au chapitre : « Conseil d'administration et direction générale».

L'assemblée générale du 9 mars 2009 a décidée de fixer à la somme globale de 25 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration. A ce jour, aucun jeton de présence n'a été payé.

Note 10.2 Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par la Holding aux différentes sociétés du groupe s'élevant à un montant de 168K€ représentent la contrepartie économique des services rendus par la Holding contre 118K€ sur l'exercice N-1.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 343K€ pour l'exercice 2008/2009 contre 322 K€ pour l'exercice N-1.

Note 11 – Engagements hors bilan

La société mère s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont, par cet intermédiaire, obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié (autorizations non utilisées au 30 septembre 2009). Le montant total de ces cautions s'élève à 405 K€ et est réparti de la manière suivante :

- . 300 K\$ pour Metrologic group Inc.
- . 200 K€ pour INTER-PROG

Tableau récapitulatif des engagements liés à l'activité courante

	N	N-1
Cautions de contre garantie sur marchés	Néant	Néant
Créances cédées non échues (Dailly)	Néant	Néant
Nantissements hypothèques sûretés réelles	Néant	Néant
Avals cautions garanties données		
Pour Metrologic Group Inc.	300K\$	300K\$
Pour Inter-Prog	200K€	200K€

Ce tableau n'omet pas d'engagements hors-bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

Etats financiers consolidés de l'exercice 2008-2009

Note 12- Contrats de location

La filiale METROLEC CMA SERVICES dispose de contrat de crédit bail ou de location longue durée. Le montant des redevances et loyers versés sur cet exercice s'élève à 34K€.

Pour les autres sociétés du groupe les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le montant du loyer facturé par la SCI Le Chêne et le Roseau pour les locaux du siège social à Meylan s'élève à 343K€ pour l'exercice 2008/2009 contre 322 K€ pour l'exercice N-1.

Note 13- Capitaux propres

Capital social : Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 30 septembre 2009 est de 100 752.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/07 au 30/09/09 est présenté avec les états financiers consolidés.

Note 14 -Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires facturés par les commissaires aux comptes du collège au titre des années 2009 et 2008 :

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG				B2A			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
• Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)								
o Emetteur	27 645	22 072	81 %	64 %	8 131	7 398	100 %	100 %
o Filiales intégrées globalement	6 310	4 513	19 %	13 %				
• Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire au compte								
o Emetteur		8 100		23 %				
o Filiales intégrées globalement								
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres								
Total	33 955	34 685			8 131	7 398		

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose le changement de présentation relatif à l'inscription du crédit d'impôt recherche sur la ligne « autres produits de gestion courante » du compte de résultat consolidé.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.3.4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le contexte décrit en note 2-d portant sur le contexte économique actuel, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, telles que décrites en note 7.1. Nous avons également vérifié que les notes 1.3.4, 2-d et 7.1 de l'annexe aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

La note 1.4.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés décrit les méthodes de valorisation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Nos contrôles ont consisté à corroborer la valeur retenue avec les éléments justificatifs et à nous assurer de la correcte présentation de la trésorerie parmi l'actif courant du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stephane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

Bilan social

BILAN	30-sept-09		30-sept-08	
	Brut	Dépréciation	Net en K€	Net en K€
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	1 703	(438)	1 265	594
Immobilisations corporelles	1 176	(768)	408	387
Immobilisations financières	7 877	(15)	7 862	7 856
ACTIF IMMOBILISE	10 756	(1 221)	9 535	8 837
Stocks et en-cours	388	(50)	338	372
Avances et acomptes versés sur commandes	8	-	8	16
Clients et comptes rattachés	2 833	(214)	2 619	3 493
Autres créances	4 923	-	4 923	3 200
VMP et instruments de trésorerie	38 207	-	38 207	5 721
Disponibilités	13 146	-	13 146	41 585
ACTIF CIRCULANT	59 505	(264)	59 241	54 387
Charges à répartir	0	-	0	0
Charges constatées d'avance	78	-	78	64
Ecart conversion actif	35	-	35	13
TOTAL ACTIF	70 374	(1 485)	68 889	63 301
PASSIF				
Capital social			1 000	1 000
Réserve légale			100	100
Réserves statutaires			52 229	47 026
Report à nouveau			349	107
Résultat de l'exercice			9 243	9 096
Provisions réglementées			19	7
CAPITAUX PROPRES			62 940	57 336
Provisions pour risques et charges			142	87
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			142	87
Avances conditionnées			0	0
Dettes financières diverses			3	6
Avances et acomptes reçus sur commandes			41	32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			520	783
Dettes fiscales et sociales			1 404	1 259
Autres dettes			44	27
TOTAL DES DETTES			2 012	2 107
Produits constatés d'avance			3 795	3 738
Ecart conversion passif			0	33
TOTAL PASSIF			68 889	63 301

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en K€	30 sept. 09	30 sept. 08	Variation en %
Chiffre d'affaires	17 083	19 496	-12%
Production stockée	(10)	(10)	
PRODUCTION	17 073	19 486	-12%
Coût d'achat des marchandises vendues	(117)	(119)	
Autres achats et charges externes	(2 989)	(2 782)	
VALEUR AJOUTEE	13 967	16 585	-16%
Impôts et taxes	(506)	(408)	
Charges de personnel	(3 651)	(3 409)	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	9 810	12 768	-23%
Dotations aux amortissements et provisions	(248)	(187)	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	77	43	
Autres charges et produits	(101)	(1)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 538	12 623	-24%
Produits financiers	2 763	3 127	
Charges financières	(1 194)	(2 057)	
RESULTAT FINANCIER	1 569	1 070	47%
RESULTAT COURANT	11 107	13 693	-19%
Produits exceptionnels	1 193	22	
Charges exceptionnelles	(203)	(74)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	990	(52)	
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	12 097	13 641	-11%
Intéressement et participation des salariés	(513)	(405)	
Impôts sur les bénéfices	(2 341)	(4 140)	
RESULTAT NET	9 243	9 096	2%

Annexe aux comptes annuels

(Les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros sauf précisions contraires)

Note 1 Faits majeurs de l'exercice

Création en avril 2009 d'une Société de droit suédois , METROLOG SERVICES NORDIC AB, détenue à 100% par Metrologic Group S.A. . Afin de permettre le démarrage de cette filiale, la société mère a accordé une avance de trésorerie de 709 500SEK, soit 69K€, à sa filiale.

Acquisition en mars 2009 de la propriété intellectuelle (codes sources) des logiciels de contrôle et mesure PRELUDE à la société MDTVISION. Le montant de cet achat d'immobilisation incorporelle s'élève à 750 000 euros.

Afin de se rapprocher du traitement retenu en consolidation, la société a changé les modalités de calcul et d'estimation du crédit d'impôt recherche (CIR) dans les comptes sociaux. Auparavant, seul le produit de CIR relatif aux dépenses de l'exercice civil précédent celui de la clôture était enregistré. Au 30 septembre 2009, outre le CIR de l'exercice civil 2008, le CIR acquis relatif aux dépenses de recherche engagées sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 a également été comptabilisé en produit à recevoir pour un montant de 717 K€.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code de commerce et du plan comptable général défini par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Depuis l'exercice dernier le règlements CRC n°2002-10 se rapportant aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, ainsi que le règlement CRC n°2004-06 concernant les règles en matière de définition, de comptabilisation et d'évaluation des actifs sont appliqués.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 Société consolidante

METROLOGIC GROUP SA est la société mère du groupe et établit des comptes consolidés.

2.3 Immobilisations incorporelles

. Le fonds commercial apporté à la constitution de la société n'est pas amorti, son montant n'est pas significatif.

. Le fonds de commerce correspondant à la clientèle de la filiale américaine dissoute Silma Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Le mali de confusion provenant de la dissolution de la filiale de droit américain MGNA Holding Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.

. Le code source des logiciels PRELUDE est amorti sur une durée de 5 ans.

. Les autres immobilisations incorporelles comprenant les logiciels et progiciels sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un an. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés ; ils figurent directement dans les charges de l'exercice.

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.4 Immobilisations corporelles

. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 - 8 ans
Installations générales	Linéaire	5 -10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 - 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 - 10 ans

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.5 Immobilisations financières

. Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée par référence aux capitaux propres, au résultat de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et à moyen terme.

L'application de ce principe nous a conduit à constater une provision pour dépréciation des titres de la filiale SILMA GmbH. En effet il a été décidé de fermer cette filiale qui n'a aucune activité commerciale. Cette provision de 14 600 euros avait été constatée sur l'exercice 2004-2005.

Les années 2008/2009 ont été marquées par une crise financière et économique qui n'a que tardivement pesé sur la demande dans le métier du Groupe, et donc sur sa performance.

L'ampleur et la durée de cette crise au-delà du 30 septembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à moyen et long terme, en particulier les immobilisations financières, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité.

. Les sommes versées à la société de bourse PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces et titres) sont comptabilisées de manière identique à celle de même nature réalisées par la société. Pour les actions propres détenues en compte 277 « actions propres » et pour les espèces en compte 276 « autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

De même, le contrat de liquidité étant transparent au regard de la comptabilisation des opérations, la société enregistre les plus-values et les moins-values de chaque opération au compte de résultat.

Au 30/09/09 le montant des sommes, correspondant au contrat de liquidité, sont enregistrées en autres immobilisations financières pour un total de 154 627Euros. Cette somme comprend 2103 actions propres pour un montant de 62 159 Euros.

. Les frais d'acquisitions de titres de participations sont incorporés au prix de revient des titres et font l'objet d'une déduction étalée sur 5 ans.

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

2.6 Stocks

- . Les stocks de fournitures et marchandises sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.
- . Les en-cours de production et les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.
- . Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des stocks s'avère supérieure à la valeur actuelle en tenant compte de l'obsolescence des produits .

2.7 Créances et dettes

- . Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur historique.
- . Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrecouvrabilité ; elles sont égales à la différence entre leur valeur nominale hors taxes et la valeur de recouvrement estimée.

2.8 Opérations en devises

- . En cours d'exercice, les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.
- . Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste " Ecart de conversion " .

2.9 Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

- La société possède 98649 de ses actions propres qui sont affectées, pour 12677 en vue de leur attribution aux salariés, et pour 85972 en vue de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
Ces 98649 actions dont la valeur d'achat s'élève à 2 334 573 € sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique valeurs mobilières de placement. Leur valeur appréciée au cours de clôture de l'exercice s'élève au total de 2 903 240 € ; aucune provision pour dépréciation des titres n'est constatée.
Les réserves indisponibles nécessaires à la détention d'actions propres sont incluses dans le poste autres réserves et sont très largement supérieures aux réserves nécessaires.
- La société possède également des placements de trésorerie d'échéance de plus trois mois à leur conclusion, constitués de comptes à terme (CAT), de certificats de dépôts négociés (CDN), le montant de ces placements est de 35 700 000€, des placements en FCP d'un montant de 83 176€, et elle a constaté des intérêts courus sur ces placements d'un montant de 89 692€.
Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable .

2.10 Disponibilités

- . Les disponibilités sont constituées des avoirs disponibles sur les comptes bancaires courants et de placements de trésorerie d'échéance de moins de trois mois à leur conclusion de type comptes à terme (CAT) et certificats de dépôts négociés (CDN). La totalité de ces avoirs est cessible à très court terme. Il n'existe pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable .

2.11 Provisions pour retraite

- . Aucune provision pour indemnités de fin de carrière , compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes sociaux . Le montant des engagements supportés à ce titre est indiqué en note 5.

2.12 Provisions pour risques et charges

. Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

. Au 30 septembre 2009 elle est constituée

- de la provision pour risque sur le plan d'option d'achat d'actions mis en place le 17 mai 2002 pour un montant de 11K€,
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 31 mars 2008 pour un montant de 64K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 17 mars 2009 au 30 septembre 2009 pour un montant de 32K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion compte courant MG USA pour un montant de 30K€.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion compte courant METROLOG SERVICES NORDIC AB pour un montant de 1K€.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion clients 4K€

2.13 Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

. La livraison d'un bien ou d'une prestation de services entraîne l'établissement d'une facture, qui est datée et comptabilisée en produit à la date de son émission. Dans le cas de la facturation des contrats de maintenance le produit est étalé linéairement sur la durée du contrat facturé.

Note 3 Compléments d'information relatifs au Bilan

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sur les immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE				
Nature des immobilisations	Valeur brute au 30/09/08	Acquisitions	Cessions ou mises hors services	Valeur brute au 30/09/09
Logiciels	359	754	0	1 113
Fonds de Commerce	550	0	0	550
Mali de confusion	40	0	0	40
Immobilisations incorporelles	949	754	0	1 703
Agencements des constructions	0	0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	262	0	0	262
Agencements et aménagements divers	27	0	0	27
Matériel de transport	168	0	0	168
Matériel et mobilier de bureau	447	42	2	487
Immobilisations en cours	151	81	0	232
Immobilisations corporelles	1 055	123	2	1 176
Titres de participation et créances rattachées	7 711	9	0	7 720
Autres immobilisations financières	159	1 164	1 166	157
Immobilisations financières	7 870	1 173	1 166	7 877
Total des immobilisations	9 874	2 050	1 168	10 756

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

3.1.2 Mouvements des amortissements des immobilisations

Les mouvements de l'exercice des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Nature des immobilisations	Montant des amort/prov. au 30/09/08	Dotations de l'exercice	Reprises/Amort et prov. sur sorties d'actif	Montant des amort/prov. Au 30/09/09
Logiciels	355	83	0	438
Immobilisations incorporelles	355	83	0	438
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	235	6	0	241
Agencements et aménagements divers	13	4	0	17
Matériel de transport	85	34	0	119
Matériel et mobilier de bureau	335	57	1	391
Immobilisations corporelles	668	101	1	768
Immobilisations financières	15	0	0	15
Total des amortissements et provisions	1 038	184	1	1 221

3.1.3 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et participations sont présentés dans le document unique figurant note 6.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
Nature des immobilisations	Amort. au 30/09/08	Dotations de l'exercice	Amort. au 30/09/09
Frais acquisition des titres de participation	6	13	19
Total des amortissements dérogatoires	6	13	19

3.2 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Participations	0	7 706
Créances clients et comptes rattachés	1	919
Autres créances	0	2 617
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	319

3.3 Créances

Le détail des créances apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2009	30/09/2008
Clients douteux ou litigieux	230	176
Acomptes versés	8	16
Autres créances clients	2 603	3 483
Créances sur l'état		
= TVA+IS+CIR	2 286	670
Groupe et associés	2 617	2 514
Débiteurs Divers	19	16
	7 764	6 875
Charges constatées d'avance	77	64
TOTAL	7 841	6 939

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an à l'exception des créances douteuses dont l'échéance est supérieure à un an.

L'augmentation des créances est principalement lié à l'augmentation des créances sur l'Etat (Impôt société et crédit d'impôt recherche).

3.4 Ecarts de conversion- Actif

Les écarts de conversion actif s'élèvent à 35K€ au 30 septembre 2009 et se décomposent ainsi :

Ecarts de conversion clients : 4K€

Ecarts de conversion comptes courants : 31K€

3.5 Valeurs mobilières de placement, instruments de trésorerie et disponibilités

3.5.1 Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

Au 30/09/09 ce poste est principalement constitué d'actions propres pour un montant de 2 335K€ , de placements de type CAT et CDN de plus de trois mois pour un montant de 35 700K€, 83K€ de placement FCP ainsi que les intérêt courus pour un montant de 89K€ (voir note 2.9) .

3.5.2 Disponibilités

Ce poste est constitué de 6 550K€ de CAT, de 2 764K€ de liquidité en euros et de \$5 612KUSD de liquidité en USD.

3.6 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1 000 000, il est divisé en 4 000 000 d'actions de 0,25 € de valeur nominale.

3.7 Avances conditionnées

Néant.

3.8 Provisions

Les mouvements de l'exercice sur les provisions sont récapitulés dans le tableau suivant :

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

Nature des provisions	Provisions au 30/09/08	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Provisions au 30/09/09
Provision pour risque de change	13	39	0	17	35
Autre provision pour risque	74	62	20	9	107
<i>Provision pour risques et charges</i>	<i>87</i>	<i>101</i>	<i>20</i>	<i>26</i>	<i>142</i>
Dépréciation des stocks et en-cours	50	0	0	0	50
Dépréciation des comptes clients	165	64	5	10	214
Dépréciation VMP (Actions propres)	369	524	0	893	0
<i>Provisions pour dépréciation</i>	<i>584</i>	<i>588</i>	<i>5</i>	<i>903</i>	<i>264</i>
Total des provisions	671	689	25	929	406
Dont dotations et reprises d'exploitation		103	5	27	
Dont dotations et reprises Financières		586	20	902	

3.9 Dettes

Le détail des dettes apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2009	30/09/2008
Emprunts auprès des établt. Crédit	3	6
Groupe et associés	0	0
Avances et acomptes reçus	41	32
Fournisseurs et comptes rattachés	520	783
Personnel et organismes sociaux	1 112	961
Etat impôt sur les sociétés	0	0
Etat TVA et autres impôts	292	298
Autres dettes	44	27
	2 012	2 107
Produits constatés d'avance	3 795	3 738
TOTAL	5 807	5 845

L'ensemble de ces dettes sont à échéance inférieure à un an.
Les dettes reste relativement stables.

3.10 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

- Fournisseurs	108 K€
- Dettes fiscales et sociales	1 199 K€
- Autres dettes	0 K€

3.11 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

- Clients et comptes rattachés	15 K€
- Créances fiscales et sociales	717 K€
- Disponibilités	2 K€

3.12 Comptes de régularisation - Passif

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 3 794 K€ sont constitués des contrats de maintenance dont les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

3.13 Ecarts de conversion - Passif

Néant

Note 4 Compléments d'information relatifs au Compte de Résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2009			30/09/2008		
	Total	Dont CEE	Dont export	Total	Dont CEE	Dont export
Ventes de marchandises	60	19	32	56	9	44
Production	6 146	2 276	2 588	9 299	3 676	3 973
Prestations services	10 877	4 216	3 009	10 141	4 085	2 732
TOTAL	17 083	6 511	5 629	19 496	7 770	6 749

La ventilation du chiffre d'affaires par lignes de produit est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2009	30/09/2008
Licences	5 146	7 808
Maintenance	9 623	8 820
Produits électroniques	1 000	1 491
Négoce	60	56
Autres services	1 254	1 321
TOTAL	17 083	19 496

4.2 Détail du poste Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2009	30/09/2008
Sous-traitance	1 150	1 016
Locations et charges locatives	381	341
Commissions	135	140
Honoraires	428	321
Publicité et relations publiques	111	113
Déplacements missions, réceptions	127	151
Achats de matières premières et autres approvisionnements	301	316
Autres	356	384
TOTAL	2 989	2 782

4.3 Détail du poste Impôts et taxes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2009	30/09/2008
Formation	41	38
Taxe Apprentissage	16	17
Aide Logement	11	10
Taxe Professionnelle	258	256
Organic	28	32
Taxe véhicules	5	13
IFA	21	21
Impôt Foncier	109	0
Divers	17	21

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

TOTAL	506	408
--------------	------------	------------

4.4 Détail des produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'explique par la constatation de cessions d'immobilisations, de cessions d'actions propres dans le cadre du plan d'attributions gratuites d'actions et surtout par la cession d'actions propres acquises dans le cadre d'un projet de croissance externe qui n'a pas abouti.

4.5 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
Produits financiers	0	10
Loyers + charges locatives	361	0
Entretien bâtiment, espaces verts	3	0
Commissions + honoraires	115	0
Achats de biens et services	0	1 110
Ventes de biens et services	0	5 650

4.6 Ventilations des dotations aux amortissements

Nature des immobilisations	Amort. linéaires	Amort. dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations aux amort. De l'exercice
Logiciels	83	0	0	83
Immobilisations incorporelles	83	0	0	83
Install. techniques matériel et outillage	6	0	0	6
Agencements et aménagements divers	3	0	0	3
Matériel de transport	34	0	0	34
Matériel et mobilier de bureau	58	0	0	58
Immobilisations corporelles	101	0	0	101
Total des dotations	184	0	0	184

Note 5 Autres éléments d'information

5.1 Engagements financiers

. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 71K€ hors charges sociales. La méthode utilisée est « la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière », elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte également un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, la taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie.

. Les salariés ont acquis, au 30 septembre 2009, 5 147 heures au titre du DIF.

. La société METROLOGIC GROUP SA s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont par cet intermédiaire obtenu des autorisations de découvert à un taux

négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 410K€ , le détail de ces cautions est indiqué dans la note 6.1.

5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2008/2009	2007/2008
Cadres	43	40
Employés	29	29
TOTAL	72	69

5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2008/2009 à 285K€. L'Assemblée générale du 9 mars 2009 a décidée de fixer à la somme globale de 25 000 euros le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2009. A ce jour, aucun jeton de présence n'a été payé.

5.4 Information sur le risque de change

. Les achats sont principalement effectués en euros.

. Les ventes sont effectuées en Euros ou en Dollars U.S. pour certains clients. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du Dollars U.S. à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours à la date de facturation.

5.5 Eléments fiscaux

5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	11 107	(3 849)	7 258
Résultat exceptionnel	990	(343)	647
Participation	(513)	178	(335)
Crédit impôt recherche		1 673	1 673
Crédit impôt création d'emploi			
TOTAL	11 584	(2 341)	9 243

5.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

. L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	
- Congés payés	352
- Charges à payer	65
- Ecart de conversion passifs	0
- Participation	513
Total	930

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

Taux d'imposition	34,22%
Allègements de la dette future d'impôts	318

Note 6 Autres éléments d'information

6.1 Liste des filiales et participations au 30 septembre 2009 (en € sauf précisions contraires)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital Au 30/09/09	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeurs comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseign. détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication des filiales détenues à plus de 50%											
- Metrologic GmbH D- 73249 Wernau	202 000	124 601	100%	203 670	203 670	0	0	2 377 066	(99 238)		
- Metrologic Services S.A.S. Ch. Des Prêles 38240 MEYLAN	38 500	1 127 753	97.36 %	816 246	816 246	0	0	764 004	114 563		
- MG USA Properties Inc. Farmington Hills USA-48335 Michigan	100 \$	25 622 \$	100 %	71 €	71 €	820 655 €	0	141 334 \$	37 078\$		
- Metrologic Group Services Inc. Farmington Hills USA-48335 Michigan	1001000 \$	1 732 855 \$	100 %	1 014 731 €	1 014 731 €	0	300 000 \$	4 146 671 \$	72 609 \$		
- INTER-PROG Via Monginevro 2/B 10092 BEINASCO ITALY	10 000	310 173	80%	1 875 249	1 875 249	0	200 000 €	2 180 408	(14 535)		
- SILMA GmbH D-73249 Wernau	25 000	-12 206	100%	25 000	10 400	0	0	0	0		
- Metrologic Spain S.L. Zuazobidea n°34 01015 VITORIA Spain	200 000	264 655	100 %	200 000	200 000	0	0	1 255 962	61 518		
- METROLEC CMA SERVICES SAS 6chemin du Vieux Chêne 38240 MEYLAN	37 000	(363 228)	100 %	37 000	37 000	1 694 230	0	1 260 512	(413 832)		
- ATT METROLOGY 30210 SE 79th Street ISSAQUAH WA 98027 USA	15 320 \$	3 387 875 \$	60 %	3 538 271 \$	3 538 271 \$	0	0	7 890 305 \$	890 252 \$		
- 3 C METROLOGY C/Rio Lerma 143 ofc 202, Col. Cuauhtemoc C.P. 06500 Mexique	50 000 MXN	2 976 507 MXN	40 %	1 243 €	1 243 €	33 258 €	0	4 899 484 MXN	1 436 033 MXN		
- METROLOG SERVICES NORDIC AB Helsigborgsvagen, 11 341 33 LJUNGBY SUEDE	100 000 SEK	(367 667) SEK	100%	9 254 €	9 254 €	69 341 €	0	2 67 574 SEK	(367 667) EK		

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.10 de l'annexe intitulée « disponibilités » décrit les règles et méthodes comptables relatives aux disponibilités. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de la valeur d'utilité des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour et dans le contexte décrit en note 2.5 portant sur le contexte économique actuel, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthode de détermination de la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 26 janvier 2010

Grenoble, le 26 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stéphane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Bail avec la SCI Les Prêles

- Personne concernée :

M. Philippe Cimadomo.

- Nature et objet :

Location par votre société de locaux situés au 10 chemin des Prêles à Meylan, bail du 1^{er} avril 2009 à effet du 1^{er} avril 2009.

- Modalités :

Loyer annuel de €35.600, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953,

Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE national des loyers commerciaux, référence 4^{ème} trimestre 2008,

Loyer supporté au titre de l'exercice : 17 800 € hors taxes,

Charges locatives supportées au titre de l'exercice : néant.

Avance de trésorerie consentie à la société METROLOG SERVICE NORDIC AB

- Personne concernée :

M. Philippe Cimadomo.

- Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société Metrologic Service Nordic AB, filiale de Metrologic Group, en avril 2009.

- Modalités :

Montant de l'avance consentie : €69 341,

Taux d'intérêt : 0,25 % (EURIBOR 3 mois – 0,5 %),

Intérêts perçus au titre de l'exercice : €0.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Bail avec la SCI Le Chêne et Le Roseau

- Nature et objet :

Location par votre société des locaux du siège social 6 chemin du Vieux Chêne à Meylan, bail du 1^{er} août 2003 à effet du 1^{er} août 2003.

- Modalités :

Loyer annuel de €.271.000, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953. Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, référence 1^{er} trimestre 2003,

Loyer supporté au titre de l'exercice : €.343.160 hors taxes,

Charges locatives supportées au titre de l'exercice : néant.

Contrat de maintenance des locaux avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :

La S.A. Philippe Cimadomo Holding effectue des prestations d'entretien des locaux de votre société facturées au temps passé.

- Modalités :

Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 : €.3.000 hors taxes.

Convention d'assistance avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :

Convention d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et informatique.

- Modalités :

Redevance supportée au titre de l'exercice : €.114.960 hors taxes, (2,00 % du chiffre d'affaires hors taxes dans la limite d'un chiffre d'affaire annuel de €.5.748.000).

Refacturation de frais de recherche par la société Métrologic Services

- Nature et objet :

Refacturation par la société Métrologic Services S.A. à Metrologic Group S.A. d'heures de recherche et développement. Le prix de l'heure de recherche inclut le salaire brut moyen des ingénieurs, les charges sociales, les congés payés et les frais de structure.

- Modalités :

Refacturation au titre de l'exercice 2009 : €.310.769.

Etats financiers sociaux de l'exercice 2008-2009

Convention de trésorerie avec la société Inter-Prog

- Nature et objet :
Convention du 11 juin 2001 portant sur une avance en compte courant.
- Modalités :
Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2009 : €.0.
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.0.

Convention de trésorerie avec la société MG USA Properties Inc

- Nature et objet :
Convention du 30 septembre 2007 portant sur une avance en compte courant.
- Modalités :
Montant de l'avance consentie au 30 septembre 2009 : €.820.654,
Taux d'intérêt : 0 % (TDJ – 1 % pour l'exercice),
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.0.

Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Metrologic Group Inc.

- Nature et objet :
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de Metrologic Group Inc. cautionnée par votre société.
- Modalités :
Caution accordée à hauteur de \$.300.000.

Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Inter-Prog

- Nature et objet :
Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Inter-Prog cautionnée par votre société.
- Modalités :
Caution accordée à hauteur de €.200.000.

Avance de trésorerie consentie à la société ATT Metrology

- Nature et objet :
Avance de trésorerie consentie à la société ATT Metrology, filiale de Metrologic Group, en mai 2008.
- Modalités :
Montant de l'avance consentie : le solde est à 0 € depuis le 30 juin 2009,
Taux d'intérêt : 0 % (TDJ – 0.5% pour l'exercice),
Intérêts perçus au titre de l'exercice : €.0.

Avance de trésorerie consentie à la société METROLEC CMA

- Nature et objet :

Avance de trésorerie consentie à la société Metrolec CMA, filiale de Metrologic Group, en juin 2008.

- Modalités :

Montant de l'avance consentie : € 1.694.230,

Taux d'intérêt : 0,25 % (EURIBOR 3 mois – 0,5 %),

Intérêts perçus au titre de l'exercice : € 10.077.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 29 janvier 2009

Grenoble, le 29 janvier 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Bourguignon Audit Associés

Stephane Devin
Associé

Guy Valdenaire
Associé

Gilles Bourguignon
Associé

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2009 incluant le rapport de gestion du groupe ; rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Confirmation du montant des jetons de présence.

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première Résolution (*Approbation des comptes sociaux*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2009 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9.242.553 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 23.313 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant représentant une somme de 7.771 euros.

Deuxième Résolution (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 8.034 K€ et un bénéfice net part de groupe de 8.031 K€

Troisième Résolution (*Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution (*Affectation du résultat*) - Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine		
- Report à nouveau créateur		348.997 €
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9.242.553 €
Affectation		
- Autres réserves (réserve ordinaire)	5.591.550 €	
- Dividendes	4.000.000 €	
TOTAUX	9.591.550 €	9.591.550 €

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 1 euro éligible pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 % prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il sera mis en paiement dès le 15 avril 2010.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2005/2006	0,87 €	Néant	Néant
Exercice 2006/2007	1,625 €	Néant	Néant
Exercice 2007/2008	1 €	Néant	Néant

Cinquième Résolution (Programme de rachat d'action) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400.000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 2009.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'AMF du 1^{er} octobre 2008 ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24.000.000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Sixième Résolution (*Jetons de présence*) - L'assemblée générale, confirme la fixation à la somme globale de 25.000 euros du montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2010, et pour les exercices à venir, sauf modifications ultérieures.

DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Responsable du rapport financier annuel

Monsieur Philippe CIMADOMO, Président, Directeur Général

Déclaration du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Meylan, le 26 janvier 2010

Philippe CIMADOMO
Président, Directeur Général